



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

**OBJET :** **DCA\_026/2025\_ BUDGET PRIMITIF 2025 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRINCIPAL**

Nombre de délégués  
en exercice : **85**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 67

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. FREMY, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENALET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 18

MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, M. DUPONT, M. AMELING, MME VEYRET, MME BARAILLES, M. MEYNARD, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. ROUX, M. PONSOLLE, M. ALEXIS, M. PROUZET ET M. VALETTE.

Pouvoirs : 13

MME LAUZZANA A MME IACHEMET  
M. KLAJMAN A M. SI TAYEB  
MME HECQUEFEUILLE A MME FRANCOIS  
MME MAIOROFF A M. FELLAH  
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. DUPONT A M. BRUNEAU  
M. AMELING A MME LAMY  
MME VEYRET A M. OLIVIER  
M. DELBREL A M. GILLY  
M. ROUX A M. LE BOT  
M. ALEXIS A M. BENALET  
M. PROUZET A M. TOVO  
M. VALETTE A M. BUISSON

Secrétaire de séance :

M. ZAMBONI

Date de communication  
du rapport :

VENDREDI 28 MARS 2025

Date de la convocation  
dématérialisée :

VENDREDI 4 AVRIL 2025

**Expose :**

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu mi-février, le constat a été fait que les dernières années avaient été riches de nombreuses réalisations et que la situation financière de l'Agglomération est bonne, notamment grâce à la bonne tenue de son épargne

brute. Son endettement est conséquent mais il est soutenable car l'Agglomération a la capacité financière de rembourser cette dette. Pour autant, il est apparu nécessaire de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières pour, d'une part, laisser une situation favorable au terme du mandat, et pour, d'autre part, anticiper les mesures que devra nécessairement prendre l'Etat pour associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

La correction de trajectoire débattue reposait sur deux axes :

- 2M€ de marges de manœuvre à dégager en fonctionnement, répartis à parité entre :
  - les dépenses au travers d'un plan d'économie sur l'ensemble des activités des services de la collectivité,
  - les recettes par le biais de 3 mesures d'optimisation fiscales : dès 2025, avec l'instauration de la taxe spéciale d'équipement par l'EPFL Agen-Garonne (décision du Conseil d'Administration du 20/03/2025). A partir de 2026 avec l'augmentation de la taxe de séjour qui bénéficie à l'Office de Tourisme Intercommunal et l'instauration de la taxe GEMAPI (cf rapports spécifiques au présent conseil),
- une réduction et un lissage des investissements inscrits au PPI.

Le projet de budget primitif 2025 soumis au vote aujourd'hui est au rendez-vous des enjeux mis en lumière lors du débat d'orientations budgétaires. En effet, le redressement de la trajectoire y est lisible et les ratios visés dans la prospective financière sont atteints avec :

- une épargne brute augmentée de 1,7M€,
- un taux d'épargne brute supérieur à 20%,
- une capacité de désendettement inférieure à 10,5 années.

Si ce projet de budget traduit de manière concrète nos intentions et objectifs de maîtrise des coûts, il conviendra, à présent, d'en assurer un suivi rigoureux. Les économies décidées lors des arbitrages budgétaires devront constituer la feuille de route des élus délégués et des cadres de l'Administration et la base d'un nouveau management soucieux de l'exécution budgétaire. Un point sera effectué à mi-exercice pour s'assurer que les engagements sont tenus et piloter la poursuite ou non de certaines mesures comme le gel temporaire des recrutements externes. Il en va du sérieux de nos prévisions et rendez-vous est pris pour le CFU 2025 qui devra confirmer ces résultats.

Il est toutefois important de signaler que si ces économies étaient nécessaires, elles ne seront pas suffisantes à moyen terme, compte tenu de l'exposition des recettes de l'Agglomération aux décisions de l'Etat (dotations, fraction de TVA...). La nouvelle donne financière 2025 nous indique que les difficultés financières ne font que commencer et que l'équipe qui sera élue en 2026 ne pourra s'exonérer d'un travail de fond plus structurel.

## I – LA CONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

Le tableau ci-dessous permet d'appréhender la formation de l'épargne tout en précisant les volumes financiers et les variations par poste.

Depuis 2015 l'ensemble des dépenses et recettes (directes et indirectes) liées au personnel de l'Administration commune (Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen) sont prises en charge sur le budget principal de l'Agglomération (avec remboursement par la Ville d'Agen et le CCAS). Toutefois, afin de n'examiner que le périmètre de compétences de l'Agglomération, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen qui n'y figurent pas.

Les montants sont exprimés en K€	BP24	CA24	BP25	% Var BP25/CA24
<b>COMPTE</b>				
+ 70 Vente de produits hors GRH	2 924	3 217	3 241	0,7%
+ 73 et 731 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	45 888	45 675	46 555	1,9%
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	14 840	15 335	15 579	1,6%
+ 75 Produits de gestion courante hors GRH	252	292	376	28,8%
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>63 904</b>	<b>64 519</b>	<b>65 751</b>	<b>1,8%</b>
- 60 Achats	3 847	3 488	3 527	1,1%
- 61 Services extérieurs	16 231	15 393	14 952	-2,9%
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 429	3 380	2 943	-12,9%
- 65 Charges de gestion courante	10 579	9 912	9 621	-2,9%
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>34 086</b>	<b>32 173</b>	<b>31 043</b>	<b>-3,5%</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>29 818</b>	<b>32 346</b>	<b>34 708</b>	<b>7,3%</b>
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	262	259	265	2,3%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	17 071	16 699	17 285	3,5%
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>17 333</b>	<b>16 958</b>	<b>17 550</b>	<b>3,5%</b>
<b>Epargne de gestion (E = C - D)</b>	<b>12 485</b>	<b>15 388</b>	<b>17 158</b>	<b>11,5%</b>
+ 76 Produits financiers	3	3	3	
- 66 Charges financières	2 606	2 904	2 960	1,9%
<b>Résultat financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-2 603</b>	<b>-2 901</b>	<b>-2 957</b>	<b>1,9%</b>
+ 78 Reprise sur dotation aux provisions	0	0	0	
- 68 Dotations aux provisions	132	129	112	-13,2%
<b>Dotations aux provisions (G)</b>	<b>-132</b>	<b>-129</b>	<b>-112</b>	<b>-13,2%</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>9 750</b>	<b>12 358</b>	<b>14 089</b>	<b>14,0%</b>

## A – LES RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

A l'heure où ce rapport est adressé aux conseillers communautaires, les prévisions budgétaires ont été réalisées sur la base de l'état fiscal 1259-FPU notifiant les bases fiscales prévisionnelles pour 2025 ainsi que les allocations compensatrices mais en l'absence de publication des montants de dotations sur le site de la DGCL.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE		BP 2024		BP24	CA 2024		CA24	BP 2025		BP25	% Var BP25/CA24
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
+	70 Vente de produits hors GRH		2 924	2 924		3 217	3 217		3 241	3 241	0,7%
+	73 et 731 Impôts et taxes - reversements aux communes (014)	11 935	57 823	45 888	12 243	57 918	45 675	12 042	58 597	46 555	1,9%
+	74 Dotations et subventions hors GRH		14 840	14 840		15 335	15 335		15 579	15 579	1,6%
+	75 Produits de gestion courante hors GRH		252	252		292	292		376	376	28,8%
Recettes courantes de fonctionnement (A)		11 935	75 839	63 904	12 243	76 762	64 519	12 042	77 793	65 751	1,8%

Les recettes courantes de fonctionnement prévisionnelles, diminuées des reversements de fiscalité aux communes (il s'agit du chapitre 014 où sont prévues principalement les attributions de compensation positives et la dotation de solidarité), sont en progression de 1,8% par rapport au CA 2024.

Le chapitre 70 est quasi stable, avec principalement les effets de :

- la nouvelle tarification des services de collecte des ordures ménagères (hausse de la redevance spéciale et mise en place de tarifs pour l'accès des professionnels aux déchèteries décidées lors du Conseil d'agglomération du 3 février dernier),
- la remise à plat des redevances d'occupation du domaine public par les antennes télécom (délibération Conseil d'agglomération du 3 février 2025),
- la gratuité des entrées à la piscine Aquasud accordée aux écoles des communes membres de l'Agglomération (délibération Conseil d'agglomération du 17 octobre 2024).

Dans la nomenclature M57, le chapitre 73 se décline désormais en un chapitre 73 « impôts et taxes » et un chapitre 731 « fiscalité locale ». Toutefois, pour faciliter la lecture et l'analyse des chiffres, ces deux comptes restent regroupés en un seul chapitre 73 au sein des tableaux présentés dans ce rapport.

Toutes les prévisions sont faites à taux constants. Les seules évolutions projetées proviennent de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales notifiée dans les états 1259 :

- soit sous l'effet de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives calculée à partir de l'inflation constatée en 2024 et décidée en loi de finances (+1,7%) pour les seuls locaux d'habitation,
- soit sous l'effet de l'actualisation annuelle des tarifs pris en compte pour le calcul de la valeur locative des locaux professionnels (décision en commission départementale des valeurs locatives sur proposition des services fiscaux),
- soit du fait d'une progression physique des bases fiscales (constructions nouvelles, travaux d'amélioration...),
- soit du fait de dégrèvements accordés par les services fiscaux à la suite de réclamations des contribuables.

Au global, la progression du produit fiscal attendue au BP 2025 est de +1,2%.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evol25/24
THRS	11 961	574	673	1 164	894	726	-18,8%
TEOM	12 492	12 661	13 615	14 499	15 194	15 553	2,4%
TFPNB et TAFNB	288	282	315	342	364	374	2,7%
TFB		1 150	1 239	1 317	1 378	1 411	2,4%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	24 741	14 667	15 842	17 322	17 830	18 064	1,3%
CFE	12 032	9 960	10 410	11 559	12 099	12 747	5,4%
TASCOM	1 587	1 635	1 792	2 052	2 537	2 189	-13,7%
CVAE	6 958	7 091	7 111				
IFER	498	542	561	610	613	624	1,8%
<i>sous total fiscalité économique</i>	21 075	19 228	19 874	14 221	15 249	15 560	2,0%
Fraction TVA		12 549	14 288	22 330	22 320	22 501	0,8%
<i>sous total fraction impôt national</i>		12 549	14 288	22 330	22 320	22 501	0,8%
ROLES SUP	394	418	777	174	326	250	-23,3%
<b>TOTAL</b>	<b>46 210</b>	<b>46 862</b>	<b>50 781</b>	<b>54 047</b>	<b>55 725</b>	<b>56 375</b>	<b>1,2%</b>

On voit que les bases de taxe foncière et de TEOM progressent un peu plus (2,4%) que le coefficient de revalorisation forfaitaire (1,7%) et on peut donc considérer que l'évolution physique des bases foncières est de 0,7%.

On constate également une bonne dynamique des bases de cotisation foncière des entreprises (+5,4%) qui témoigne de la dynamique économique du territoire (+1 500 établissements entre 2024 et 2025) et montre que la politique de développement économique portée par l'Agglomération porte ses fruits.

Au niveau de la fraction de TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), le produit définitif notifié au titre de 2024 est légèrement supérieur au produit effectivement perçu en 2024. Par conséquent :

- contrairement aux années précédentes, l'Agglomération n'aura pas à reverser une part de la fraction de TVA perçue en n-1 (194k€ reversés en 2024) mais percevra une régularisation positive en 2025 (60k€),
- bien que la loi de finances pour 2025 prévoit un gel de la dynamique de la TVA (l'Etat conservant pour lui la croissance de la TVA entre 2025 et 2024), le montant prévisionnel notifié pour 2025 est légèrement supérieur au montant perçu en 2024 (puisqu'il est basé sur le montant définitif notifié début 2025).

En outre, s'agissant de la fraction de TVA compensant la perte de CVAE, le montant prévisionnel notifié pour 2025 est légèrement supérieur au montant définitif 2024 car une partie de cette fraction est redistribuée en fonction de la dynamique économique du territoire (calculée sur la dynamique des bases de CFE). Comme nous l'avons vu plus haut, la bonne dynamique des bases de CFE permet d'espérer une fraction de TVA légèrement plus élevée.

D'un autre côté, deux taxes apparaissent en retrait :

- les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) ont été revues considérablement à la baisse du fait d'un nombre important de dégrèvements accordés par les services fiscaux aux contribuables ayant fait des réclamations à la suite de la campagne de déclaration « gérer mes biens immobiliers » (GMBI). Les propriétaires sont en effet invités à déclarer chaque année sur cette plateforme, les occupants de leurs biens. Ces déclarations ont eu, dans un premier temps, pour conséquence de ramener un certain nombre de biens dans l'assiette d'imposition (cf augmentation significative du produit de THRS en 2023). Mais depuis 2024, cette assiette fait l'objet de corrections à la suite du traitement des réclamations des contribuables par les services fiscaux, ce qui rend ce produit très volatil et difficile à prévoir.
- le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est également en baisse car il avait enregistré en 2024 des régularisations sur années antérieures (+548k€ par rapport au montant prévisionnel notifié pour 2024), que l'on ne retrouve pas dans le montant prévisionnel pour 2025.

On retrouve également au chapitre 73 :

- les attributions de compensations négatives reversées par les communes (237k€),
- le FNGIR, stable par rapport à 2024 (386k€),
- le FPIC, estimé en légère augmentation par rapport à 2024 (1 170k€ soit +30k€ par rapport à 2024) mais dont on ne connaîtra le montant réel qu'au mois de juillet,
- la taxe de séjour anticipée à un niveau stable par rapport à 2024, soit 340k€ et qui fait l'objet d'un reversement à l'office de tourisme intercommunal,
- le reversement du produit des jeux, stable également, à hauteur de 43k€.

Le chapitre 74 « dotations et subventions » serait également en légère hausse par rapport à 2024 (+1,6%). En effet, les augmentations attendues sur certaines recettes viennent compenser les baisses sur d'autres recettes :

- +280k€ attendus au niveau des fonds européens destinés au financement de la compétence emploi (FSE),
- +250k€ attendus en financement des actions menées dans le cadre de la « révolution des poubelles (cf paragraphe spécifique ci-après),
- +165k€ au niveau des compensations fiscales (allocations venant compenser les exonérations fiscales accordées par l'Etat et entraînant une perte de produit pour les collectivités),
- +135k€ sur la dotation d'intercommunalité mais -200k€ sur la compensation part salaire qui font que, dans l'attente de la notification par les services de l'Etat, la DGF est pour l'instant estimée en baisse de 65k€ par rapport à 2024,
- -403k€ sur la DCRTP qui disparaît totalement du panier de recettes de l'Agglomération.

Enfin la hausse attendue sur le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » provient de remboursements d'assurance attendus en 2025.

## B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### 1) Les dépenses externes de fonctionnement

Les montants sont exprimés en K€ COMpte		BP 2024		CA 2024		CA24	BP 2025		BP25	% Var BP25/CA24
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
-	60 Achats	3 847		3 847	3 488	3 488	3 527		3 527	1,1%
-	61 Services extérieurs	16 231		16 231	15 393	15 393	14 952		14 952	-2,9%
-	62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 429		3 429	3 380	3 380	2 943		2 943	-12,9%
-	65 Charges de gestion courante	10 579		10 579	9 912	9 912	9 621		9 621	-2,9%
	Dépenses externes de fonctionnement (B)	34 086		34 086	32 173	0	32 173	31 043	31 043	-3,5%

Les dépenses externes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à environ 31M€ et marquent une rupture par rapport aux exercices précédents avec pour la première fois, une baisse prévisionnelle de 3,5% par rapport au CA précédent. La baisse enregistrée s'élève à un peu plus d'1M€ et résulte du plan d'économies décidé lors du débat d'orientations budgétaires du 13 février dernier et mené en lien avec les directions.

Les économies envisagées au sein du chapitre 011 (articles 60, 61 et 62) portent principalement sur :

- la « révolution des poubelles » (-491k€ - voir paragraphe spécifique),
- la réduction des frais de communication, avec notamment l'absence d'inauguration d'envergure comme celle du pont de Camélat en 2024 (-320k€),
- les baisses de coûts attendues sur les fluides, notamment au niveau de l'éclairage public, grâce aux effets du PEEEPS (-119k€),
- la renégociation des contrats de téléphonie (-71k€).

Sont évoqués ici les montants les plus importants mais un travail exhaustif et détaillé a été réalisé service par service afin d'explorer toutes les pistes d'économies potentielles, de la rationalisation des dépenses (révision du périmètre de la manifestation Garonne plage, baisse des frais de communication et événementiels, réduction des études réalisées par des cabinets externes, questionnement des partenariats en place au regard des missions réellement exercées – Mission locale, Chambre d'Agriculture, CCI, OTI pour le tourisme d'affaires, Campus numérique...) à l'optimisation des recettes (tarification de la mise à disposition des équipements sportifs aux institutionnels basée sur les coûts réels supportés par l'Agglomération, valorisation des CEE...).

Une liste détaillée des économies validées sera remise aux élus délégués et aux directeurs afin que ces derniers s'engagent sur leur réalisation effective et en assurent un suivi rigoureux tout au long de l'exercice.

Le chapitre 65, ressort lui aussi en baisse par rapport au CA 2024 (-3%), principalement grâce à :

- une mesure décidée lors du débat d'orientations budgétaires, à savoir l'instauration de la taxe spéciale d'équipement décidée par l'EPFL Agen-Garonne lors de son CA du 20/03/2025, ce qui lui permettra de se financer sans subvention d'équilibre de la part de l'Agglomération (-187k€),
- la réduction de la subvention d'équilibre au budget annexe du MIN (-169k€),
- la non-reconduction de l'aide aux communes versée ponctuellement en 2024 en soutien vis-à-vis des communes touchées par les manifestations des agriculteurs ayant engendré d'importants coûts de nettoyage (-194k€),
- la baisse de la participation appelée par le syndicat mixte de l'aéroport (-98k€).

Ces baisses viennent en effet compenser les augmentations notamment de la subvention à l'association « La serre » qui gère l'incubateur pépinière d'entreprises (IPE) inauguré au TAG (+110k€) et du contingent SDIS (+69k€).

Dépenses prévisionnelles chapitre 65 (k€)	BP 2025
Contingent SDIS	3 812
Subventions enseignement supérieur	860
Subventions cohésion sociale, politique de la ville	697
COS et CNAS (subvention statutaire + tickets restaurant)	694
Indemnités et frais élus	545
Subventions OTI	449
Subvention d'équilibre budget annexe MIN (B15)	399
Crèches communautaires	362
Participation SMAD	297
Frais informatiques (Cloud)	288
Subvention Eco	271
Subventions évènementiel	270
Subventions Emploi	205
Participation Syndicats intercommunaux	189
Subventions Agriculture (aide à l'installation)	72
Subventions déchets, économie circulaire	52
Subvention Habitat, Logement	51
Indemnités contentieux	48
Subventions et remboursement frais AAGV	26
Admissions en non valeur	20
Divers	14
<b>TOTAL</b>	<b>9 621</b>

Enfin, le chapitre 014, présenté en atténuation des recettes fiscales, recouvre :

- **les attributions de compensation (AC)** reversées aux communes (10 516k€) : en l'absence de nouveau transfert de compétence prévu en 2025, le montant des AC 2025 est identique au montant des AC définitives arrêté fin 2024 (DCA du 13/02/2025),
- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)**, à hauteur de 1 141k€, désormais répartie entre les 44 communes membres. Le montant de l'enveloppe ne change pas en 2025 mais le calcul de la répartition entre les communes a été actualisé à partir des chiffres de la fiche DGF 2024 (potentiel fiscal, revenu/habitant) et des données fournies par la DDT au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les logements sociaux et par l'Education Nationale pour les enfants scolarisés (cf tableau de répartition en fin de rapport).
- le reversement à l'OTI de la taxe de séjour perçue par l'AA (340k€) et à la société de financement de la LGV-GPSO de la taxe de séjour additionnelle perçue pour son compte (45k€).



## 2) Zoom sur le service public de collecte et de traitement des déchets

Au regard de l'importance des dépenses consenties par la collectivité sur ce service, il apparaît nécessaire d'en détailler le contenu.

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : exploitation

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	variations	
Collecte des déchets	8 717	9 264	9 852	11 637	13 059	12 887	-172	-1,3%
<i>dont frais de personnel nets</i>	4 760	4 714	5 047	5 262	5 397	5 732	335	6,2%
Traitement des déchets (DSP incinération + tri EML)	4 338	4 509	5 311	5 642	5 609	5 700	91	1,6%
Frais financiers	21	19	17	16	15	13	-2	-13,3%
Amortissement	813	897	981	924	1 116	1 015	-101	-9,1%
<b>Total dépenses</b>	<b>13 889</b>	<b>14 689</b>	<b>16 161</b>	<b>18 219</b>	<b>19 799</b>	<b>19 615</b>	<b>-184</b>	<b>-0,9%</b>
Autres recettes de collecte	1 672	1 868	2 135	1 615	2 539	2 832	293	11,5%
Redevance spéciale	399	522	483	499	455	555	100	22,0%
<b>TEOM</b>	<b>12 509</b>	<b>12 661</b>	<b>13 615</b>	<b>14 499</b>	<b>15 194</b>	<b>15 553</b>	<b>359</b>	<b>2,4%</b>
<b>Total recettes</b>	<b>14 580</b>	<b>15 051</b>	<b>16 233</b>	<b>16 613</b>	<b>18 188</b>	<b>18 940</b>	<b>752</b>	<b>4,1%</b>
<b>Recettes - dépenses</b>	<b>691</b>	<b>362</b>	<b>72</b>	<b>-1 606</b>	<b>-1 611</b>	<b>-675</b>	<b>936</b>	<b>-58,1%</b>
<b>charges à couvrir par la TEOM</b>	<b>11 818</b>	<b>12 299</b>	<b>13 543</b>	<b>16 105</b>	<b>16 805</b>	<b>16 228</b>		
(dépenses - recettes non fiscales)								
<b>taux de couverture de la TEOM</b>	<b>106%</b>	<b>103%</b>	<b>101%</b>	<b>90%</b>	<b>90%</b>	<b>96%</b>		
[teom / (dépenses - recettes non fiscales)]								

Après s'être stabilisé à 90% en 2024, le taux de couverture prévisionnel pour 2025 remonte à 96%.

Ainsi, la Révolution des poubelles initiée en 2023 se poursuit en 2025 où elle va principalement se concentrer sur l'axe 2 avec la transformation des déchèteries notamment dans la perspective d'une rationalisation de l'accueil des professionnels. L'exercice 2025 verra également la finalisation du plan de déploiement des points d'apports volontaires (PAV) y compris pour les biodéchets au centre-ville d'Agen (axes 4 et 5).

En fonctionnement comme en investissement, ces deux axes concentrent effectivement les principaux efforts financiers de la collectivité par rapport aux dépenses réalisées en 2024. Enfin, la révolution des poubelles entamera en 2025 un recentrage du service de la collecte des déchets ménagers sur les ménages et leurs équivalents avec des orientations fortes sur les usages professionnels (privés ou publics) qu'il s'agisse des déchèteries ou de la collecte en porte à porte.

La redevance spéciale est revue à la hausse dès cette année (DCA 13/2/2025) et subira une augmentation régulière et progressive dans les prochaines années afin de permettre la couverture des coûts réels de cette collecte spécifique et son assiette sera élargie aux emballages et aux biodéchets.

## En fonctionnement (service traitement et collecte/TCP uniquement)

DEPENSES incluant la MASSE SALARIALE	CA22	CFU23	CFU 2024	BP 2025
<b>AXE 1 : DECHETS VERTS</b>	950 255 €	584 739 €	557 882 €	491 350 €
<b>AXE 2 : DECHETERIES</b>	2 549 517 €	3 333 253 €	3 454 213 €	3 390 848 €
<b>AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEES COLLECTE</b>	3 587 647 €	4 789 882 €	4 370 397 €	4 245 941 €
<b>AXE 4 : DEPLOYER LES PAV</b>	764 518 €	1 057 398 €	1 141 657 €	1 304 819 €
<b>AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS</b>	13 575 €	23 654 €	1 433 806 €	975 541 €
<b>AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI</b>	18 900 €	10 627 €	29 580 €	35 000 €
<b>UIOM + TRI</b>	5 247 110 €	5 572 052 €	5 608 862 €	5 700 000 €
Animation / relation usagers	57 617 €	266 526 €	275 811 €	304 000 €
<b>FRAIS GENERAUX</b>	467 908 €	813 894 €	1 020 868 €	1 018 267 €
<b>TOTAL</b>	13 657 047 €	16 452 025 €	17 893 077 €	17 465 766 €
Evolution		2 794 978 €	1 441 052 €	- 427 312 €

RECETTES	CA22	CFU23	CFU 2024	BP 2025
Matériaux	764 679 €	431 593 €	534 071 €	535 000 €
Compost	28 027 €	15 215 €	16 555 €	10 000 €
Autres produits (BOM, bacs...)	733 €	- €	20 714 €	15 000 €
Soutiens des éco-organismes	1 128 690 €	1 102 574 €	1 886 700 €	1 825 000 €
Subventions de fonctionnement	104 794 €	6 000 €	- €	309 762 €
TEOM	13 615 392 €	14 499 106 €	15 194 414 €	15 553 185 €
Redevance spéciale	482 992 €	499 464 €	454 718 €	550 000 €
Facturation à l'usager	7 803 €	17 105 €	21 957 €	52 000 €
<b>TOTAL</b>	16 133 110 €	16 571 056 €	18 129 128 €	18 849 947 €
Evolution		437 947 €	1 558 072 €	720 819 €

### AXE 1 – Déchets verts

Les dépenses inhérentes au traitement des déchets verts sont composées principalement de deux masses :

- le traitement à la plateforme de compostage située à Foulayronnes soit par broyage puis valorisation en bois énergie soit par broyage puis compostage (350k€ prévus en 2025),
- le broyage à domicile (140k€ prévus en 2025).

### AXE 2 – Déchèteries

33% des dépenses de cet axe sont consacrés à la masse salariale, 26% au traitement des encombrants et 20% au transport des bennes.

La TGAP sur les encombrants (voir zoom infra) augmentera en 2025 de 8,5€/t et impactera le coût de leur collecte estimé à 260k€. Le déploiement de la collecte des déchets de la filière bâtiment et l'accès règlementé aux professionnels devraient permettre une contraction

du coût des prestations de collecte en déchèteries avec une hypothèse retenue de 3,4M€ en 2025.

En matière de recettes, il est attendu en 2025 110k€ supplémentaires (soutien de la filière BTP pour les déchets du secteur et facturation aux professionnels en fin d'année).

### **AXE 3 – Réorganisation des tournées**

65% des dépenses de cet axe sont consacrées à la masse salariale (collecte en régie des ordures ménagères pour 2,6M€) et 33% à la collecte des emballages confiée au prestataire VEOLIA (1,5M€).

Les actions de la révolution des poubelles permettent toutefois une diminution de 7% de la masse salariale 2025 affectée à la collecte des ordures ménagères après la baisse de 16% déjà constatée sur l'exercice 2024. Le coût de cet axe poursuit donc sa contraction avec des dépenses estimées à 4,2M€ en 2025 (contre 4,4M€ en 2024).

### **AXE 4 – Déployer les points d'apports volontaires (PAV)**

Le dispositif existant au 31/12/2024 sur le territoire de l'Agglomération d'Agen (737 colonnes tous flux dont 30% accessibles aux personnes à mobilité réduite) sera complété en 2025 par la pose de 28 nouveaux PAV<sup>1</sup> dans le centre-ville d'Agen.

La poursuite de ce déploiement implique également une montée en charge et en compétences du service afin d'assurer au mieux la collecte et la maintenance de ces équipements par la constitution d'une équipe dédiée avec la reprise en régie d'une grande partie de la collecte du verre et de la collecte des PAV du centre-ville d'Agen. Pour ce faire, un ampliroll<sup>2</sup> équipé d'une grue, une BOM équipée d'une grue à faible encombrement et une laveuse à colonnes ont été livrés en février dernier. Un second ampliroll équipé d'une grue à motorisation GNV est en commande pour une livraison programmée en fin d'année.

Avec le déploiement des PAV et la mise en œuvre du tri des biodéchets, le montant consacré au nettoyage des incivilités est également revu à la hausse (270k€ en 2025 contre 240k€ en 2024).

Par ailleurs, au fur et à mesure de la diminution de la collecte de nuit à Agen simultanément au déploiement des PAV, des agents de l'équipe de nuit viennent renforcer l'équipe de collecte et de maintenance des PAV.

Enfin, en 2025, une enveloppe ponctuelle renforcée de 230k€ est consacrée à la médiation et à la communication auprès des usagers et des habitants afin de les informer de l'évolution des modalités de collecte et des consignes de tri (biodéchets, emballages, ...).

Le budget consacré à cet axe augmente donc logiquement en 2025 pour être porté à 1,3M€ (+163K€ par rapport à 2024) en raison du pic de déploiement sur le centre-ville d'Agen.

### **AXE 5 – Trier les biodéchets**

Depuis le mois d'octobre 2024, une large concertation a été conduite avec les habitants des secteurs PAV pour le déploiement du tri des biodéchets en PAV. A Agen, ce déploiement aura principalement lieu en 2025, quartier par quartier. Ce déploiement nécessite la mobilisation ponctuelle de 220k€.

Par ailleurs, la nouvelle collecte des bacs et des PAV bio représente une enveloppe de dépenses de 640k€ dont 570k€ de masse salariale (collecte en régie).

Enfin, le coût de traitement de ces déchets augmente logiquement avec le déploiement de leur collecte. Il s'élève à 85k€ pour 2025.

Côté recettes, seront perçus en 2025 les premiers financements du déploiement de la collecte des biodéchets initié en 2024, à hauteur de 219k€.

---

<sup>1</sup> Un PAV peut contenir plusieurs colonnes de collecte (ordures ménagères, emballages, verre, papier, biodéchets)

<sup>2</sup> Système de bras de levage hydraulique placé sur un camion

## AXE 6 – Mise en œuvre de la TEOMI

Comme en 2024, les dépenses sur cet axe se limitent en 2025, aux abonnements logiciels et numériques liés au déploiement des outils de comptage (contrôle d'accès aux PAV bio déchets), aux relations usagers, au logiciel de gestion des déchèteries et à l'informatique embarquée dans les BOM.

### Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et frais généraux

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) mis en œuvre sur le territoire depuis 2020 poursuit son déploiement par des actions de sensibilisation.

Dans cet axe, est inscrite la dépense liée à l'externalisation du numéro vert (220k€) qui a nettement amélioré l'efficacité de nos réponses et de nos relations avec les usagers.

Les frais de gestion regroupent la masse salariale du service consacrée à la gestion, l'animation et l'ingénierie du projet et de son plan d'actions soit une vingtaine d'agents. S'y ajoutent également l'ensemble des dépenses à caractère général (fournitures, études) se rattachant au fonctionnement du service.

Des acomptes sur les subventions attendues pour ces actions seront sollicités en 2025 à hauteur de 57K€.

### Traitement : incinération des déchets et tri des emballages

Depuis 2022, la quantité d'ordures ménagères incinérées a diminué de 2 829 tonnes (2022 : 26 029t / 2023 : 25 098t / 2024 : 23 200t). Une nouvelle baisse de 1000t est espérée en 2025 avec la progression du tri des biodéchets et la fin du déploiement des PAV biodéchets. Grâce à cette baisse, le coût de l'incinération en 2025 reste contenu, à hauteur de 4,5M€, malgré une nouvelle hausse de la TGAP (+3€/t). La hausse unitaire des TGAP étant effectivement compensée par la baisse des tonnages.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP HT€/t UIOM	12 €	17 €	18 €	20 €	22 €	25 €
Tonnage OM	25 515	25 792	26 030	25 099	23 200	22 200
Montant TGAP total incinération	306 174 €	438 469 €	468 536 €	501 979 €	510 400 €	555 000 €
TGAP HT€/t encombrants	25 €	37 €	45 €	52 €	59 €	67.5 €
Tonnage encombrants	5 200	5 469	4 860	5 023	4 715	4 000
Montant total TGAP encombrants traités en ISDND	130 000 €	202 353 €	218 700 €	261 196 €	278 185 €	260 003 €
<b>Total HT réglé par l'Agglomération d'Agen</b>	<b>436 174 €</b>	<b>640 822 €</b>	<b>687 236 €</b>	<b>763 174 €</b>	<b>788 585 €</b>	<b>815 003 €</b>

A l'inverse et en raison de l'ensemble des actions de la révolution des poubelles et de la mise en œuvre des consignes de tri, la hausse du volume d'emballages collecté se poursuit (2022 : 3 716t / 2023 : 4 130t / 2024 : 4 592t) renchérissant le coût de leur traitement au centre de tri (convention ValOrizon). Il passe de 1 074K€ en 2024 à 1 200K€ en 2025.

### 3) Les dépenses internes de fonctionnement

Les dépenses internes de fonctionnement comprennent les impôts et taxes payés par l'Agglomération sur les biens lui appartenant et les charges de personnel. De ces dernières sont déduites les atténuations de charges constituées par les remboursements relatifs aux arrêts de travail, les subventions relatives aux emplois aidés.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	BP 2024		BP24	CA 2024		CA24	BP 2025		BP25	% Var BP25/CA24
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	262		262	259		259	265		265	2,3%
- 012 Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	17 294	223	17 071	17 001	302	16 699	17 534	249	17 285	3,5%
Dépenses internes de fonctionnement (D)	17 556	223	17 333	17 260		16 958	17 799	249	17 550	3,5%

Le montant prévisionnel des impôts à payer par l'AA est en légère hausse sous l'effet de l'intégration de nouveaux biens dans le patrimoine et de la prise en compte du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases.

Les dépenses prévisionnelles brutes de personnel (de l'Agglomération uniquement, hors Ville et CCAS d'Agen) sont, quant à elles, en augmentation de 533k€ (soit +3,1%). En net, l'évolution est portée à +3,5% car les recettes liées au personnel (emplois aidés, remboursement arrêts maladie...) étaient légèrement plus élevées en 2024.

L'année 2025 sera marquée essentiellement par les augmentations des taux de cotisation patronale de l'URSSAF et de la CNRACL. Dans ce contexte, et dans le cadre du plan d'économies évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il a été décidé de geler les recrutements externes jusqu'au 30 juin 2025. Cette mesure sera réexaminée lors du point qui sera fait à mi-exercice et pourra être levée si l'exécution budgétaire est conforme aux engagements pris au budget primitif.

Dans le détail, l'évolution de la masse salariale brute s'explique par :

#### 1- Des dépenses supplémentaires (+ 945k€) liées à :

- la gestion interne des ressources humaines (+ 562k€)
  - glissement vieillesse technicité (GVT) lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne),
  - la revalorisation de certains régimes indemnitaires avec par exemple l'harmonisation du régime indemnitaire des catégories B,
  - la revalorisation de la participation à la complémentaire santé en vue de la mise en œuvre de l'obligation de participation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
  - les dépenses supplémentaires liées aux recrutements effectués en fin d'année 2024 (effet report),
  - l'impact des clés de répartition de la masse salariale entre les membres du pacte d'administration commune (Agglomération, Ville et CCAS d'Agen).
- l'impact des mesures externes (+ 383k€)
  - l'augmentation de 3 points du taux de cotisation patronale à la CNRACL votée dans le cadre de l'adoption de la Loi de finances pour la Sécurité sociale 2025,
  - l'augmentation d'1 point de la cotisation patronale à l'URSSAF maladie pour les agents titulaires,
  - l'application de la participation obligatoire des collectivités à la prévoyance des agents.

- 2- **Des économies (-412k€)** avec le non-remplacement de certains départs (retraite, disponibilité, mutation, rupture conventionnelle...) et la mesure temporaire de gel des recrutements externes jusqu'au 30/6/2025.

## C – L'ÉPARGNE

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses internes et externes de fonctionnement.

L'épargne brute est obtenue après retranchement des frais financiers et des dotations aux provisions.

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE		BP 2024		BP24	CA 2024		CA24	BP 2025		BP25	% Var BP25/CA24
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes		
Epargne de gestion (E = C - D)				12 485			15 388			17 158	11,5%
+	76 Produits financiers		3	3		3	3		3	3	
-	66 Charges financières	2 606		2 606	2 904		2 904	2 960		2 960	1,9%
Résultat financier de fonctionnement (F)		2 606	3	-2 603	2 904		-2 901	2 960	3	-2 957	1,9%
+	78 Reprise sur dotation aux provisions			0			0			0	
-	68 Dotations aux provisions	132		132	129		129	112		112	-13,2%
Dotations aux provisions (G)		132	0	-132	129		-129	112	0	-112	-13,2%
Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)				9 750			12 358			14 089	14,0%

La progression des frais financiers est limitée (+56k€) car malgré les perspectives de baisse des taux d'intérêt, l'encours de dette de l'Agglomération est en augmentation.

Par ailleurs, il apparaît de bonne gestion de constituer des provisions lorsque des risques financiers sont identifiés et d'inscrire les crédits correspondants aux comptes 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » ou 6817 « dotations aux dépréciations d'actifs circulants » :

➤ Provisions pour risque contentieux :

- contentieux RH : 486k€ ont déjà été provisionnés depuis 3 ans en vue de couvrir le risque de condamnation de l'Agglomération (estimé à 624k€ au total) dans un contentieux RH porté devant la Cour d'appel après un rejet de la demande d'indemnisation par le tribunal administratif ; à ce titre, il reste 138k€ à provisionner, dont 70k€ en 2025 ;
- contentieux indemnitaire relatif à un réseau d'assainissement défectueux : une provision de 60k€ au total avait été provisionnée entre 2021 et 2022 ; la demande indemnitaire ayant été portée à 102 018,40€ dans une seconde requête, il est proposé de provisionner un complément de 42 018,40€,
- contentieux indemnitaire relatif à un réseau d'eau pluviale : 105k€ ont été provisionnés depuis 2023 pour couvrir un risque identifié après l'introduction d'un recours au Tribunal administratif par un administré réclamant une indemnisation totale de 158k€ ; la potentielle condamnation étant susceptible d'être prise en charge par l'assurance de l'Agglomération, il est proposé de ne pas poursuivre ce provisionnement. Une éventuelle reprise sur provision pourra être opérée à la fin de ce contentieux, dès confirmation de la prise en charge par assurance le cas échéant.

- Provisions pour risque de dépréciation de créances : les sommes déjà provisionnées (36 154,23€ pour couvrir le risque de non-recouvrement de l'indemnité de 36 154,23€ à laquelle a été condamné l'auteur de l'escroquerie aux faux ordres de virement dont a été victime l'Agglomération en 2020 et 56 563,57€ au titre des restes à recouvrer) s'avèrent suffisantes et ne nécessitent pas de nouvelles inscriptions en 2025.

Conformément à la trajectoire financière corrigée à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, l'épargne brute prévisionnelle augmente d'1,7M€, soit +14%, par rapport à 2024. Le taux d'épargne brute, quant à lui, repasse au-dessous de la barre des 20%.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 965	13 918	15 917	17 645	9 882	12 358	14 089
Taux d'épargne brute	20,1%	24,4%	26,1%	25,3%	15,1%	18,6%	20,8%

## D – LES MOUVEMENTS EXCEPTIONNELS

Les mouvements exceptionnels ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'épargne brute qui doit donner une vision juste de la capacité d'autofinancement structurelle de la collectivité.

Il n'en demeure pas moins que le résultat exceptionnel pèse sur le résultat global de l'exercice et constitue une source de financement ponctuelle lorsqu'il est excédentaire.

Dans la nomenclature M57, on ne retrouve plus au compte 67 que les annulations de titres sur exercice antérieur (673), les autres dépenses autrefois considérées comme exceptionnelles étant dorénavant comptabilisées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

Il en va de même pour le compte 77 qui ne comptabilise plus que les annulations de mandats sur exercice antérieur (773) et le produit des cessions (775).

Peu de cessions sont prévues au BP 2025 (74k€). Inscrites au budget primitif au chapitre 024 en section d'investissement, elles n'apparaîtront, qu'une fois réalisées, au chapitre 77 au compte financier unique 2025.

## II – RECAPITULATIF BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

Il est proposé ci-dessous, de récapituler les propositions budgétaires 2025 par chapitre de manière à examiner leur évolution par rapport au BP et au CA 2024. Le premier tableau retrace les prévisions relatives à l'Agglomération seule (hors dépenses et recettes directes et indirectes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS). Le second tableau retrace les prévisions effectivement inscrites au budget de l'Agglomération (y compris dépenses et recettes directes et indirectes de personnel pour l'ensemble de l'administration commune).

### Prévisions Agglomération d'Agen seule

<i>mouvements réels / hors excédent reporté / hors flux mutualisation</i>		BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol / CA24	Evol / CA24
011	Charges à caractère général	23 770 252	22 519 736	21 686 374	-833 362	-3,70%
65	Autres charges de gestion courante	10 578 557	9 911 687	9 621 463	-290 224	-2,93%
66	Charges financières	2 605 640	2 904 004	2 960 004	56 000	1,93%
67	Charges exceptionnelles	56 900	53 527	31 400	-22 127	-41,34%
012	Charges de personnel	17 294 480	17 000 512	17 533 548	533 036	3,14%
014	Atténuation de produits	11 934 595	12 243 158	12 042 180	-200 978	-1,64%
68	Provisions pour risques et charges	131 816	129 211	112 018	-17 193	-13,31%
<b>Total dépenses</b>		<b>66 372 241</b>	<b>64 761 835</b>	<b>63 986 987</b>	<b>-774 848</b>	<b>-1,20%</b>
70	Produits des services et des domaines	3 020 978	3 339 578	3 324 821	-14 757	-0,44%
73	Impôts et taxes	57 823 170	57 918 494	58 597 108	678 614	1,17%
74	Dotations et participations	14 895 612	15 389 998	15 634 368	244 370	1,59%
75	Autres produits de gestion courante	252 247	293 296	405 852	112 556	38,38%
76	Produits financiers	2 835	2 835	2 630	-205	-7,23%
77	Produits exceptionnels	0	601 870	12 104	-589 766	-97,99%
013	Atténuation de charges	70 600	120 428	79 800	-40 628	-33,74%
<b>Total recettes</b>		<b>76 065 442</b>	<b>77 666 499</b>	<b>78 056 683</b>	<b>390 184</b>	<b>0,50%</b>
Epargne brute (hors excep)		9 750 101	12 356 321	14 088 992	1 732 671	14,02%
Taux épargne brute (hors excep)		14,9%	18,6%	20,9%		

### Prévisions Administration commune

<i>mouvements réels / hors excédent reporté</i>		BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evol BP25/CA24	Evol BP25/CA24
011	Charges à caractère général	24 036 102	22 709 488	21 879 528	-829 960	-3,7%
65	Autres charges de gestion courante	10 755 950	10 084 908	9 795 862	-289 046	-2,9%
66	Charges financières	2 605 640	2 904 004	2 960 004	56 000	1,9%
67	Charges exceptionnelles	56 900	53 527	31 400	-22 127	-41,3%
012	Charges de personnel	44 750 542	43 726 520	45 185 271	1 458 751	3,3%
014	Atténuation de produits	11 934 595	12 243 158	12 042 180	-200 978	-1,6%
68	Provisions pour risques et charges	131 816	129 211	112 018	-17 193	-13,3%
<b>Total dépenses</b>		<b>94 271 546</b>	<b>91 850 816</b>	<b>92 006 263</b>	<b>155 447</b>	<b>0,2%</b>
70	Produits des services et des domaines	30 769 505	30 408 764	31 106 431	697 667	2,3%
73	Impôts et taxes	57 823 170	57 918 494	58 597 108	678 614	1,2%
74	Dotations et participations	15 001 291	15 601 929	15 767 723	165 794	1,1%
75	Autres produits de gestion courante	268 447	290 663	476 281	185 618	63,9%
76	Produits financiers	2 835	2 835	2 630	-205	-7,2%
77	Produits exceptionnels	0	606 198	12 104	-594 094	-98,0%
013	Atténuation de charges	215 100	354 447	278 586	-75 861	-21,4%
<b>Total recettes</b>		<b>104 080 348</b>	<b>105 183 330</b>	<b>106 240 863</b>	<b>1 057 533</b>	<b>1,0%</b>
Epargne brute (hors excep)		9 865 701	12 779 843	14 253 896	1 474 053	11,5%
Taux épargne brute (hors excep)		10,5%	13,6%	14,9%		

Le niveau d'épargne brute reste sensiblement le même. Le taux d'épargne brute ressort beaucoup plus bas car le même niveau d'épargne brute est rapporté à un niveau beaucoup plus élevé de recettes de fonctionnement (ces dernières intégrant les remboursements de masse salariale versés par la Ville et le CCAS d'Agen à l'Agglomération).



## II – L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

Fait nouveau depuis 2022, au-delà des dépenses liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) et aux investissements de maintenance, sont comptabilisées sur la section d'investissement les attributions de compensation d'investissement relatives à la révision statutaire, soit 1 795k€. Cette dépense est stable par rapport à 2024.

<i>en k€</i>	BP 2025	RP 2024	TOTAL 2025
PPI	36 149	7 679	43 828
Maintenance	1 344	680	2 024
AC investissement	1 795	0	1 795
Autres	72	11	83
<b>TOTAL</b>	<b>39 360</b>	<b>8 370</b>	<b>47 730</b>

## A – LES INVESTISSEMENTS DE MAINTENANCE

Dépenses brutes de maintenance en k€		CA 2020	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	Reports 2024	Total 2025
S1	Matériel/Mobilier	121	130	107	113	89	90	27	117
S2	Matériel roulant	252	53	424	43	954	440	92	532
S3	Matériel informatique	385	266	240	351	522	527	216	743
S4	Bâtiments	230	409	339	164	674	287	345	632
<b>TOTAL</b>		<b>988</b>	<b>858</b>	<b>1 110</b>	<b>671</b>	<b>2 239</b>	<b>1 344</b>	<b>680</b>	<b>2 024</b>

Afin de distinguer les investissements liés à des projets des investissements courants portant sur les moyens mobiliers et immobiliers de la collectivité, il a été mis en place depuis 2016 des secteurs de maintenance. On retrouve dans ces rubriques les crédits nécessaires à la maintenance du patrimoine immobilier de la collectivité (locaux du siège, centre technique, unités territoriales, maisons de santé, Aquasud, COJC, pôle multimodal, centre des congrès...) ainsi que les crédits destinés à l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique, logiciels) et de matériel roulant hors collecte (engins techniques, véhicules légers...).

## B – LES INVESTISSEMENTS 2025 PREVUS AU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT<sup>3</sup>

dépenses d'investissement brutes en k€	BP 2025	RP 2024	TOTAL 2025
"Révolution des poubelles" (déchèterie Foulayronnes, PAV centre ville Agen)	4 214	2 626	6 840
Plan d'économies d'énergie en éclairage public et signalisation lumineuse (PEEEPS)	4 751		4 751
PAPI du Bruilhois	3 311	158	3 469
FST	3 150		3 150
Participation RN21 La Croix blanche - Monbalen	2 074		2 074
Eaux pluviales (Agen, Boé, schéma directeur)	1 769	1 024	2 793
Pont et Barreau de Camélat	2 558	187	2 745
Voirie communautaire (allée de Riols et VC7)	2 300	11	2 311
Schéma sites touristiques (aire camping car Agen, halte cyclo Sérignac, sites majeurs)	595	1 029	2 214
Schéma Vélo (Boé, Brax, Castelculier)	1 185	348	1 533
Eclairage public (hors PEEEPS) et feux tricolores	1 377	22	1 400
Hydraulique	1 088	180	1 268
Habitat social	833	330	1 163
Gymnases communautaires (COJC, Layrac, Dangla)	515	583	1 098
Passeligne (transfert canoë-kayak)	1 030	4	1 034
Cohésion sociale (dont solde participation école Chollet + acompte stade Layrac)	720	227	947
Protection contre les crues (études Agen sud)	500	369	869
Aires d'accueil des gens du voyage (aires provisoires)	489	200	690
CTMA	600	94	694
Participation Sud Management	500		500
Santé (régimes d'aide + MSP)	367	74	441
SCOT/PLUI	388	45	433
Accessibilité	258	88	346
CFA La Palme	300		300
IPE	297		297
Participation LGV	235		235
Transition écologique (TEN)	148	8	156
Pôle multimodal	132	9	141
Tiers-lieux numériques	140		140
Protection Incendie	47	62	108
Participation réhabilitation restaurant CROUS	100		100
Zones d'activité hors budgets annexes	78	2	80
Documents d'urbanisme	50		50
Divers	49		49
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 149</b>	<b>7 679</b>	<b>44 418</b>

Le montant des restes à réaliser (engagés sur 2024 mais restant à réaliser sur 2025) s'élève à 7 679k€.

A ces restes à réaliser s'ajoutent 37 396k€ de crédits nouveaux prévus pour financer les opérations inscrites au PPI et parmi elles :

- les investissements relatifs aux grandes infrastructures : 16%
- les investissements sur les réseaux (dont le PEEEPS) : 27%
- les investissements relatifs aux autres compétences de l'AA : 31%
- les investissements relatifs à la révolution des poubelles : 11%
- les fonds de concours versés aux communes : 14%

Au stade du budget primitif, le taux de financement prévisionnel des projets s'élève à 29%. Les services de l'Agglomération restent toutefois mobilisés pour solliciter des financements complémentaires, malgré le désengagement de certains financeurs. Il apparaît surtout

<sup>3</sup> Sont surlignées en bleu les opérations gérées en AP/CP

primordial de percevoir les recettes figurant dans les restes à réaliser de l'exercice 2024 et destinées à financer des projets pour la plupart achevés en 2024, au premier rang desquels, le pont de Camélat.

<i>recettes d'investissement en k€</i>	BP 2025	RP 2024	TOTAL 2025
Pont et Barreau de Camélat (Etat et CD47)		6 854	6 854
"Révolution des poubelles"	897	644	1 541
PAPI du Bruilhois	24	943	967
IPE (FNADT, DSIL, Région)		811	811
Passeligne (FDC Ville d'Agen)	460		460
Hydraulique	191	188	379
Eaux pluviales (FDC communes)	318	31	349
CTMA (fonds de concours Ville d'Agen)	240		240
Aménagements touristiques	100	110	210
Eclairage public (hors PEEEPS) et feux tricolores (FDC communes)	119	28	147
Habitat	89		89
Protection contre les crues	80		80
Zones d'activité hors budgets annexes	64		64
Plan d'économies d'énergie en éclairage public et signalisation lumineuse (PEEEPS)		56	56
Transition écologique (TEN)	47		47
Documents d'urbanisme	37		37
Aires d'accueil des gens du voyage	1	31	32
<b>TOTAL</b>	<b>2 667</b>	<b>9 696</b>	<b>12 363</b>

Comme cela a été fait sur le fonctionnement, le zoom sur les investissements liés à la révolution des poubelles permet d'identifier les axes de dépenses suivants :

INVESTISSEMENT - DEPENSES	CA22	CFU23	CFU 24	RAR 24	BP 25
<b>AXE 1 : DECHETS VERTS</b>	- €	73 896 €	- €	- €	- €
<b>AXE 2 : DECHETERIES</b>	659 058 €	770 891 €	594 633 €	381 492 €	2 626 031 €
<b>AXE 3 : REORGANISATION DES TOURNEE</b>	711 578 €	259 506 €	325 905 €	194 368 €	550 000 €
<b>AXE 4 : DEPLOYER LES PAV</b>	1 086 975 €	606 582 €	2 994 739 €	1 933 343 €	893 000 €
<b>AXE 5 : TRIER LES BIODECHETS</b>	55 833 €	1 145 348 €	879 636 €	738 €	72 800 €
<b>AXE 6 : MISE EN ŒUVRE DE LA TEOMI</b>	12 840 €	120 988 €	221 675 €	116 241 €	41 760 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 526 284 €</b>	<b>2 977 211 €</b>	<b>5 016 588 €</b>	<b>2 626 182 €</b>	<b>4 213 591 €</b>

INVESTISSEMENT - RECETTES	CA22	CFU23	CFU 24	RAR 24	BP 25
<b>AXE 2 : déchèteries</b>	- €	- €	59 658 €	- €	896 900 €
<b>AXE 4 : arret collecte en sacs</b>	- €	- €	80 553 €	79 446 €	- €
<b>AXE 5 : biodechets</b>	- €	- €	- €	224 602 €	- €
<b>AXE 6 : TEOMI</b>	- €	- €	- €	330 000 €	- €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>140 211 €</b>	<b>644 048 €</b>	<b>896 900 €</b>

### AXE 1 – Déchets verts

Aucune dépense d'investissement n'est programmée sur cet axe en 2025.

### AXE 2 – Déchèteries

2 056K€ sont consacrés aux travaux du nouveau pôle de valorisation situé à Foulayronnes (objet d'une autorisation de programme DCA 28/11/2024).

Il est également prévu de remplacer la signalisation des installations (150k€). Enfin, le renouvellement de matériels et divers petits travaux représentent 390k€.

Une subvention est attendue de la Région pour le local du réemploi (197K€) ainsi qu'un financement de l'Etat au titre de la DSIL (700k€) pour le nouveau pôle de valorisation à Foulayronnes.

### AXE 3 – Réorganisation des tournées

Le renouvellement des matériels (bacs et benne à ordures ménagères) représente la majorité des dépenses (480k€).

70k€ seront également consacrés à de petits travaux d'aménagements (plateforme pour bac, aire demi-tour).

### AXE 4 – Déployer les PAV

Comme en 2024, cet axe concentre le principal effort d'investissement. En 2025, il représente 893k€ de dépenses nouvelles (auxquels s'ajoutent 1,9M€ de reports de dépenses).

Il se décompose en fournitures de bornes (130k€), travaux de génie civil (513k€) et prestation de fouilles d'archéologie préventives (250k€).

### AXE 5 – Trier les biodéchets

Une provision de 10k€ est prévue pour d'éventuels petits travaux à la plateforme de compostage.

63K€ seront consacrés à l'achat de matériel (PAV bio).

### AXE 6 – Mise en œuvre de la TEOMI

Le déploiement de matériels et d'outils de « comptage » se poursuit dans les véhicules.

## C – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Epargne brute (hors exceptionnel)	10 965	13 918	15 917	17 645	9 882	12 358	14 089
Taux d'épargne brute	20,1%	24,4%	26,1%	25,3%	15,1%	18,6%	20,8%
Encours de dette au 31/12	85 165	89 531	98 885	112 467	140 365	128 653	145 447
Remboursement capital	9 705	8 650	8 456	8 715	8 563	8 574	10 003
Emprunt d'équilibre	12 000	13 000	17 000	22 000	36 461	24 749	26 797
Capacité de désendettement au 31/12 (encours de dette / épargne brute)	7,8 ans	6,4 ans	6,2 ans	6,4 ans	14,2 ans	10,4 ans	10,3 ans

Compte tenu de l'épargne brute prévisionnelle dégagée sur la section de fonctionnement et des dépenses et recettes d'investissement inscrites au budget, si ces dernières devaient être réalisées dans leur totalité, il serait nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre de 24 797k€. A cet emprunt d'équilibre s'ajoute un emprunt de 2M€ qui figure déjà dans les reports en couverture du déficit des restes à réaliser.

L'encours de dette prévisionnel au 31/12/2025 atteint 145M€, mais on observe toujours un endettement moindre entre le BP et le CA (par exemple 25M€ d'emprunt réalisés en 2024 pour 36M€ d'emprunt d'équilibre prévu au stade du BP 2024). En tout état de cause, sans même appliquer de taux de réalisation, la capacité de désendettement resterait à 10,3 ans, soit légèrement moins qu'en 2024.

## C – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE 2025

### EQUILIBRE DU BP 2025 BUDGET PRINCIPAL AA

		DEPENSES	RECETTES
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 971 262,90 €</b>	<b>106 240 862,88 €</b>
002	Excédent 2024 (env 7721)		2 477 577,03 €
		97 971 262,90 €	108 718 439,91 €
023	Virement (env 501)	10 747 177,01 €	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 718 439,91 €</b>	<b>108 718 439,91 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>52 529 806,73 €</b>	<b>16 985 184,30 €</b>
	Reports 2024	8 370 512,32 €	9 749 512,94 €
16	Emprunt de couverture		2 000 000,00 €
		60 900 319,05 €	28 734 697,24 €
021	Virement (env 442)		10 747 177,01 €
		60 900 319,05 €	39 481 874,25 €
001	Déficit d'investissement 2024 (env 23998)	12 972 750,28 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 10379)		9 593 749,66 €
		73 873 069,33 €	49 075 623,91 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 9126)		24 797 445,42 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>73 873 069,33 €</b>	<b>73 873 069,33 €</b>

**Vu** l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du référentiel budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « *Finances* » informée en date du 25 mars 2025,

Le Bureau communautaire consulté en date du 3 avril 2025.

### **LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[74 POUR]

[6 ABSTENTIONS : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT, M. LAFUENTE, Mme LASMAK  
et M. MIRANDE]

### **DECIDE**

**1°/ D'APPROUVER** l'équilibre général du Budget Primitif 2025 du budget principal

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021).

**3°/ D'APPROUVER** l'inscription au compte 6815 du budget principal « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » :

- d'une provision de 70 000€, s'ajoutant aux 416 000€ déjà provisionnés dans le cadre d'un contentieux en matière de ressources humaines impliquant l'Agglomération,
- d'une provision de 42 018,40€, s'ajoutant aux 60 000€ déjà provisionnés dans le cadre d'un recours indemnitaire formulé par un administré devant le Tribunal administratif.

**4°/ DE VALIDER** les montants de dotation de solidarité communautaire (DSC) suivants pour 2025 ainsi que le principe d'un versement en une fois (avril) pour les montants inférieurs à 10 000€ et en trois fois (avril, juin et septembre) pour les montants supérieurs à 10 000€ :

	Population DGF	Potentiel fiscal	Revenu en €/hab	Nb de logements sociaux (DDT)	Logements TH	Proportion de logements sociaux	Nombre d'enfants scolarisés dans le premier degré	DSC proposé
AGEN	34 501	918	13 940	5 087	18 454	27,57%	3 395	471 103
ASTAFFORT	2 102	928	13 284	57	910	6,26%	175	18 518
AUBIAC	1 225	800	18 959	1	490	0,20%	91	8 464
BAJAMONT	1 017	775	19 269	20	409	4,89%	68	7 731
BEAUVILLE	638	832	11 836	31	307	10,10%	27	5 354
BLAYMONT	245	1 070	14 845	4	114	3,51%	-	1 064
BOE	5 896	1 267	15 278	333	2 408	13,83%	432	53 726
BON-ENCONTRE	6 435	1 133	17 619	521	2 898	17,98%	581	68 081
BRAX	2 165	1 025	16 746	73	896	8,15%	151	17 334
CASTELCULIER	2 442	1 238	15 717	57	1 040	5,48%	214	19 535
CAUDECOSTE	1 169	788	14 444	48	471	10,19%	147	13 487
CAUZAC	453	931	14 153	-	207	0,00%	64	4 436
COLAYRAC-SAINT-CIRQ	3 212	885	14 501	104	1 312	7,93%	262	28 900
CUQ	294	990	15 545	1	132	0,76%	-	1 130
DONDAS	262	1 116	13 722	1	125	0,80%	-	1 016
ENGAYRAC	184	996	13 709	2	75	2,67%	18	1 560
ESTILLAC	2 395	1 497	16 879	153	1 059	14,45%	296	26 115
FALS	414	779	17 897	-	162	0,00%	-	1 641
FOULAYRONNES	5 741	890	18 559	510	2 413	21,14%	449	63 671
LAFOX	1 124	893	16 831	9	499	1,80%	109	9 111
LAPLUME	1 391	951	20 607	34	584	5,82%	86	9 795
LAYRAC	3 960	763	15 927	230	1 767	13,02%	368	42 200
MARMONT-PACHAS	177	778	14 667	1	61	1,64%	-	822
MOIRAX	1 263	848	19 218	9	537	1,68%	123	10 106
PASSAGE	9 621	1 088	15 334	901	4 701	19,17%	752	102 238
PONT-DU-CASSE	4 311	1 148	17 475	334	1 905	17,53%	340	43 161
PUYMIROL	975	880	14 599	17	450	3,78%	72	7 643
ROQUEFORT	2 151	883	17 291	120	892	13,45%	178	21 194
SAINT-CAPRAIS-DE-LERM	725	744	15 754	8	297	2,69%	60	5 970
SAINTE-COLOMBE-EN-BRUILHOIS	1 611	1 055	19 317	25	658	3,80%	163	13 125
SAINT-HILAIRE-DE-LUSIGNAN	1 566	787	15 827	20	668	2,99%	143	13 313
SAINT-JEAN-DE-THURAC	581	752	16 768	1	243	0,41%	29	3 656
SAINT-MARTIN-DE-BEAUVILLE	175	922	17 291	-	83	0,00%	-	638
SAINT-MAURIN	465	975	14 810	3	281	1,07%	32	3 186
SAINT-NICOLAS-DE-LA-BALERME	429	730	15 263	7	170	4,12%	36	3 721
SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC	869	740	16 138	-	362	0,00%	41	5 388
SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE	397	810	17 925	1	196	0,51%	47	3 508
SAINT-SIXTE	372	803	13 771	3	156	1,92%	25	2 795
SAINT-URCISSE	264	819	15 920	1	106	0,94%	-	1 118
SAUVAGNAS	541	805	16 477	-	230	0,00%	35	3 614
SAUVETAT-DE-SAVERES	513	727	14 216	15	206	7,28%	41	4 769
SAUVETERRE-SAINT-DENIS	395	868	13 517	9	174	5,17%	26	3 150
SERIGNAC-SUR-GARONNE	1 209	780	14 976	31	517	6,00%	98	10 648
TAYRAC	405	834	14 858	1	181	0,55%	34	3 114
<b>TOTAL</b>	<b>106 280</b>	<b>975 €</b>	<b>14 621 €</b>	<b>8 783</b>	<b>49 806</b>	<b>18%</b>	<b>9 208</b>	<b>1 140 849</b>

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités  
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 11 / 04 / 2025

Publication le 11 / 04 / 2025

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,**

**Le Président**

Handwritten signature of Jean Dionis du Sejour in black ink, written over a grey rectangular stamp that contains the text 'AGGREGATION AGEN'.

**Jean DIONIS du SEJOUR**

**Le Secrétaire de séance**

Handwritten signature of Thomas Zamboni in black ink, written over a grey rectangular stamp that contains the text 'AGGREGATION AGEN'.

**Thomas ZAMBONI**





## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

**OBJET :** **DCA\_027/2025\_BUDGET PRIMITIF 2025 - ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DES BUDGETS ANNEXES**

Nombre de délégués  
en exercice : **85**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL A 18H00**  
**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA**  
**PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRÉS**

Présents : 68

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENALET, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 17

MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, M. DUPONT, M. AMELING, MME VEYRET, MME BARAILLES, M. DELBREL, M. ROUX, M. PONSOLLE, M. VERDIE, M. ALEXIS, M. PROUZET ET M. VALETTE.

Pouvoirs : 14

MME LAUZZANA A MME IACHEMET  
M. KLAJMAN A M. SI TAYEB  
MME HECQUEFEUILLE A MME FRANCOIS  
MME MAIOROFF A M. FELLAH  
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. DUPONT A M. BRUNEAU  
M. AMELING A MME LAMY  
MME VEYRET A M. OLIVIER  
MME BARAILLES A M. MEYNARD  
M. DELBREL A M. GILLY  
M. ROUX A M. LE BOT  
M. ALEXIS A M. BENALET  
M. PROUZET A M. TOVO  
M. VALETTE A M. BUISSON

Secrétaire de séance :

M. ZAMBONI

Date de communication  
du rapport :

VENDREDI 28 MARS 2025

Date de la convocation  
dématérialisée :

VENDREDI 4 AVRIL 2025

## 1 - LE BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS »

Comme en 2024, le budget annexe transports devrait s'équilibrer sans subvention du budget principal.

La nouvelle délégation de service public, dont le choix de l'attributaire sera soumis à un prochain Conseil d'Agglomération, entrera en vigueur le 6 juillet 2025.

TRANSPORTS BP 2025 (en K€)									
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	variations	
DEPENSES	2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025		
Participation Délégataire	7 486	7 472	8 221	8 237	8 604	7 995	9 311	1 316	16,5%
Transport scolaire hors DSP	410	240	574	817	745	723	535	-188	-26,0%
Personnel	256	253	270	267	280	279	291	12	4,1%
Autres dépenses	316	186	276	259	247	238	495	257	108,0%
Amortissements	690	681	719	719	331	260	269	9	3,5%
<b>Total</b>	<b>9 158</b>	<b>8 832</b>	<b>10 060</b>	<b>10 299</b>	<b>10 207</b>	<b>9 495</b>	<b>10 901</b>	<b>1 406</b>	<b>14,8%</b>
<i>Variation</i>	<i>400</i>	<i>-326</i>	<i>1 228</i>	<i>239</i>	<i>-92</i>	<i>-712</i>	<i>1 406</i>		
	BP	CA	BP	CA	BP	CA	BP	variations	
RECETTES	2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025		
Versement mobilité (VM)	6 525	7 284	7 045	7 473	7 700	8 145	8 144	-1	0,0%
Sub Région transport scolaire	1 487	1 491	1 648	1 648	1 648	1 648	1 648	0	0,0%
DGD	194	194	194	194	194	194	194	0	0,0%
Remboursement Délégataire	0	0	0	0	0	27	0	-27	-100,0%
Recettes commerciales (DSP)	0	0	0	0	0	0	722	722	
Autres	215	238	198	343	252	272	184	-88	-32,4%
Subvention équilibre B01	729	0	975	271	413	0	0	0	
Excédent N-1	8		384		0		791	791	
<b>Total</b>	<b>9 158</b>	<b>9 207</b>	<b>10 444</b>	<b>9 929</b>	<b>10 207</b>	<b>10 286</b>	<b>11 683</b>	<b>1 397</b>	<b>13,6%</b>
<b>NET Recettes - dépenses</b>	<b>0</b>	<b>375</b>	<b>384</b>	<b>-370</b>	<b>0</b>	<b>791</b>	<b>783</b>		
<i>variation</i>	<i>-8</i>	<i>375</i>	<i>9</i>	<i>-754</i>	<i>370</i>	<i>791</i>	<i>-9</i>		

L'ancien contrat de DSP restera en vigueur jusqu'à début juillet. La contribution financière forfaitaire (CFF) versée au délégataire actuel subira donc une dernière actualisation.

Le nouveau contrat, quant à lui, intégrera une extension de l'offre tant en niveau de services (Transport sur réservation et Transport des Personnes à Mobilité Réduite) que territoriale en desservant dorénavant l'ex-CCPAPS. Cela explique l'augmentation de la participation prévisionnelle d'1,3M€ par rapport à 2024.

Par ailleurs, l'autre nouveauté apportée par le nouveau contrat est que le délégataire s'engage sur un niveau de recettes commerciales qu'il reversera chaque année à l'Agglomération (722k€ attendus au titre des 6 mois d'exécution du nouveau contrat en 2025).

En outre, les crédits dédiés au transport scolaire hors DSP diminuent de 113k€ car la gestion des lignes scolaires desservant l'ex-CCPAPS sera désormais intégrée dans le nouveau contrat (à compter de la rentrée 2025).

En net, le surcoût lié à l'actualisation de l'ancien contrat et à l'extension de services intégrée dans le nouveau contrat ne serait donc que de 481k€.

Les autres dépenses d'un montant global de 495k€ sont en hausse de 257k€ et comprennent notamment les coûts d'exploitation des nouveaux services de mobilité : vélos en libre-service (85k€), covoiturage (30k€), local de stationnement de vélos sécurisé (20k€), conseil en mobilité via le PIMMS (30k€).

Ils recouvrent également les coûts d'exploitation du pôle multimodal (117k€) en hausse en raison des coûts des fluides et la participation aux coûts de transport des ressortissants de l'Agglomération d'Agen via les lignes interurbaines de la Région Occitanie (60k€).

Au niveau des recettes, il n'est pas prévu d'augmenter le taux de Versement Mobilité (VM) en 2025 et le produit correspondant est envisagé stable (8 144k€).

Les compensations annuelles relatives au transfert de compétence du transport scolaire sont stables car aucune réévaluation n'est appliquée depuis le transfert (1 648k€ par la Région Nouvelle Aquitaine, 194k€ par l'Etat).

Les recettes issues des accords avec les autres collectivités enregistrent une baisse de 88k€ en lien avec la suppression du Syndicat Intercommunal de Transport d'Elèves qui nous reversait les recettes issues des inscriptions à la fin de l'année scolaire et la fin de l'accord avec la Région Occitanie pour le transport des élèves du département du Tarn-et-Garonne.

In fine, la section de fonctionnement resterait excédentaire en 2025 (+783k€), sans apport du budget principal.

Près d'1M€ de dépenses d'investissement sont inscrites au BP 2025 sur ce budget, avec parmi elles :

- l'acquisition de nouveaux vélos électriques pour l'extension du service de location en libre-service (350k€),
- 182,5k€ à rembourser aux communes d'Agen (pour le réaménagement de points d'arrêt avenue Jean Jaurès et Place Fallières) et de Brax (pour l'aménagement d'un point d'arrêt à Commarque) dans le cadre de conventions de mandat,
- 175k€ pour la mise en accessibilité des points d'arrêt,
- 85k€ correspondant au forfait de charges annuel à verser au nouveau délégataire pour l'acquisition de véhicules en lien avec le nouveau contrat de concession intervenant à compter du mois juillet,
- 52k€ pour le rachat de biens de reprise à la fin du contrat de DSP actuel.

Dépenses d'investissement B09	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL
FORFAIT CHARGES INVESTISSEMENT	85 000,00	0,00	85 000,00
MISE ACCESSIBILITE ARRET BUS	75 000,00	0,00	75 000,00
ETUDE CTMA FUTUR DEPOT BUS	0,00	18 239,50	18 239,50
ETUDE AMENAGEMENT POINTS ARRET	30 000,00	28 687,50	58 687,50
LICENCE APPLICATION MOBILITE	2 000,00	0,00	2 000,00
AMENAGT QUAIS DE BUS COMMUNES	67 500,00	0,00	67 500,00
ARRET BUS TRVX ACCESSIBILITE	100 000,00	0,00	100 000,00
RACHAT BIENS REPRISES KEOLIS	52 228,45	0,00	52 228,45
COMMUNES QUAIS ARRET BUS	182 500,00	28 008,43	210 508,43
MATERIELS EQUIPEMENTS BUS	0,00	3 430,00	3 430,00
ACHAT MOBILIER URBAIN	23 600,00	10 854,00	34 454,00
ACQ VELO MOBILITE	350 000,00	0,00	350 000,00
OPSSMDT ABRIS BUS ROQUEFORT	0,00	18 021,67	18 021,67
OPSSMDT ABRIS BUS BRAX	0,00	24 227,60	24 227,60
	<b>967 828,45</b>	<b>131 468,70</b>	<b>1 099 297,15</b>
Recettes d'investissement B09	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL
OPSSMDT ABRIS BUS ROQUEFORT	0,00	24 623,62	24 623,62
	<b>0,00</b>	<b>24 623,62</b>	<b>24 623,62</b>

La couverture de ces dépenses ne nécessite pas l'inscription d'un emprunt d'équilibre prévisionnel car ce budget présente un excédent global.

### TRANSPORTS BP 2025 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Dépenses	10 631	Recettes	11 683
Virement	78	Subvention d'équilibre	0
Amortissements	269		
<b>Sous total</b>	<b>10 978</b>	<b>Sous total</b>	<b>11 683</b>
DEPENSES Investissement (y compris RP n-1)		ECETTES Investissement (y compris RP n-1)	
Dépenses	1 099	Recettes	24
Remboursement capital dette	73	Virement	78
		Amortissements	269
		Excédent n-1	801
		Emprunt d'équilibre	0
<b>Sous total</b>	<b>1 172</b>	<b>Sous total</b>	<b>1 172</b>

## 2 – LE BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES »

La particularité de ce budget est que les dépenses liées à l'aménagement des zones (acquisitions foncières, travaux et frais de commercialisation) et les recettes liées aux cessions de terrains ou aux financements obtenus sont retracées en section de fonctionnement. Ce budget, comme celui du TAG, repose sur une comptabilité de stocks, avec reprise du stock initial (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) en début d'exercice et constatation du stock final (recette de fonctionnement et dépense d'investissement) en fin d'exercice.

La section d'investissement enregistre donc ces écritures de stock ainsi que l'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre du budget.

Il est par ailleurs à noter qu'après la clôture des zones Lamothe-Magnac (Boé), Champs de Labarthe (Colayrac) et Terrasses de Garonne (Brax) en 2023, l'exercice 2024 a vu aboutir la clôture comptable de la zone Lacourbe à Marmont-Pachas avec le reversement d'un excédent de 3k€ au budget principal.

Ce budget annexe recouvre encore plusieurs zones d'activité encore en phase d'étude, d'aménagement et/ou de commercialisation :

- La Roubiague à Layrac,
- Agropole 3 à Estillac,
- Sun Valley à Roquefort,
- Bordeneuve à Astaffort (extension de la zone existante),
- Donnefort à Agen.

Les principaux postes de dépenses 2025 (197k€) concernent les études et travaux nécessaires à la réalisation des cessions (géomètre, études de sol, diagnostics) dont le raccordement TE47 pour Mondial Relay sur la Roubiague, et les travaux de réalisation d'une palette de retournement sur Agropole 3.

S'agissant des recettes, doivent intervenir en 2025 les cessions suivantes, pour un montant prévisionnel total de 1,2M€ :

Agen	Donnefort	DEMATHIEU	632 800,00
Roquefort	Sun Valley	BENITO	378 760,00
Estillac	Agropole	POLAGRO-CRECENDO	191 310,00
		<b>Total des cessions Zones B03</b>	<b>1 202 870,00</b>

## ZAE BP 2025 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	5 759	Vente terrains	1 203
Acquisitions Travaux et études	196	Convention AOT	9
Frais financiers	45	Stock final	4 786
		Résultats antérieurs	18
Transfert frais financiers	45	Transfert frais financiers	45
<b>Sous total</b>	<b>6 045</b>	<b>Sous total</b>	<b>6 061</b>
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Résultats antérieurs	2 868	Reprise stock initial	5 759
Remboursement capital dette	200	Emprunt d'équilibre	2 095
Stock final	4 786		
<b>Sous total</b>	<b>7 854</b>	<b>Sous total</b>	<b>7 854</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>13 899</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>13 915</b>

Au stade du budget primitif, la section de fonctionnement présente un léger excédent de fonctionnement grâce à la reprise des résultats antérieurs (18k€) et la section d'investissement est équilibrée par un emprunt prévisionnel de 2M€.

### 3 – LE BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer toutes les dépenses et les recettes relatives à cette opération au sein d'un budget spécifique.

Ce type de budget n'a pas, à proprement parler, de section d'investissement et obéit à des règles comptables très spécifiques, comme le budget annexe « ZAE » que nous venons d'examiner (flux de stocks).

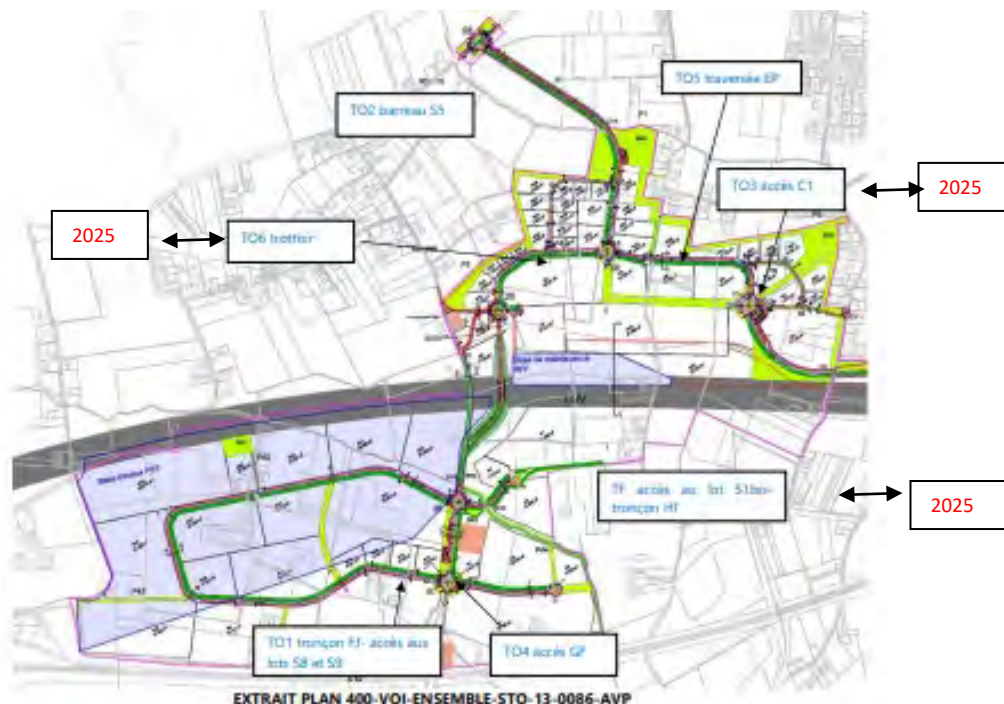
Avec la fin des gros travaux de création de voiries et d'espaces verts de la zone en 2019, le TAG a basculé en 2020 dans une phase de commercialisation. Pour suivre le rythme des cessions, ainsi que pour tenir compte de l'ouverture liée à l'urbanisation, et enfin pour prendre en considération le projet LGV (avec la base travaux), l'Agglomération d'Agen a apporté des aménagements complémentaires aux voies réalisées en phases 1 et 2 sur 4 zones et 2 secteurs annexes, étant entendu que ces travaux étaient prévus à l'avant-projet.

De fait, le budget prévisionnel 2025 sera principalement marqué par :

#### En dépenses :

- ✓ au niveau des acquisitions foncières, au-delà des remboursements d'annuités à l'EPFL, le TAG entre dans une nouvelle phase de développement avec la nécessité d'acquérir le foncier situé à l'ouest de la RD 296 pour un montant prévisionnel de 568k€ (propriété Vermond, indemnité de réemploi incluse)

- ✓ au niveau des études et travaux (maîtrise d'œuvre, voiries, espaces verts, réseaux divers, travaux de terrassements, ouvrages annexes, libération des emprises et démolition, création de bassins de rétention et mares) :
  - tronçon HI,
  - tranche TC6 qui concerne la piste piétons/cycles allée de la Seynes ainsi que des accès lots,
  - finalisation des espaces verts,
  - travaux de renforcement de la ligne HTA,
  - paiement des rapports finaux relatifs aux fouilles archéologiques (2<sup>ème</sup> marché midi-ouest + nouvelles fouilles prescrites en 2025 sur les lots S8/S9).



Grandes lignes de dépenses	BP 2025
ETUDES TAG1	31 425,00 €
ACQUISITIONS ET FRAIS ANNEXES	956 010,00 €
ETUDES S/ TRAVAUX	189 500,00 €
MISE EN ETAT DES SOLS	380 000,00 €
TRAVAUX	759 399,08 €
FRAIS /VENTE ET COMMERCIALISATION	81 581,21 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 200,00 €
FRAIS DIVERS	10 000,54 €
FONDS DE CONCOURS CONTRIBUTION ZAC	512 000,00 €
FRAIS FINANCIER	586 799,57 €
<b>DEPENSES TAG</b>	<b>3 519 915,40 €</b>

Ce budget comptabilisera également en 2025 des études sur le projet du TAG2. En effet, l'Agglomération d'Agen souhaite étudier la possibilité de créer une nouvelle zone d'activités

dans la continuité de la première pour pouvoir proposer des terrains à la fin de la commercialisation du Technopole Agen Garonne 1 (hors terrains sous la base travaux). Cette extension de 60 hectares permettrait de faire la jonction de 2027 à 2031 avec les 43 hectares de la base RFF qui se libéreront en 2032.

Les dépenses 2025 concernent le marché d'AMO sur la faisabilité du dossier avec notamment la coordination et le pilotage de l'opération avec les partenaires et l'assistance pour l'élaboration du dossier de création/réalisation de la ZAC et la concertation.

<b>TAG2</b>	<b>BP 2025</b>
TAG2 Etudes générales	37 187,04
TAG2 AMO	78 200,00
TAG2 Géomètre	5 000,00
<b>Total pour TAG 2 - PPI 112</b>	<b>120 387,04</b>

En recettes :

- ✓ Cession d'un petit lot pour la crèche d'entreprises (46k€)
- ✓ Subvention du FNAP relative aux fouilles FAURAT à hauteur de 81k€



Au stade du budget primitif 2025, il apparaît nécessaire d'inscrire un emprunt prévisionnel de 8,1M€ pour assurer l'équilibre global de ce budget. Si cet emprunt prévisionnel devait être réalisé en totalité, cela porterait l'encours de dette sur ce budget à 30 425k€.



## TAG BP 2025 (en K€)

DEPENSES Fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Reprise stock initial	19 596	Vente terrains	46
Acquisitions Travaux et études	3 053	Produits divers	81
Frais financiers	587	Stock final	21 182
Transfert frais financiers	587	Transfert frais financiers	587
Résultats antérieurs	7 317		
<b>Sous total</b>	<b>31 140</b>	<b>Sous total</b>	<b>21 896</b>
DEPENSES Investissement		RECETTES Investissement	
Remboursement capital	1 776	Reprise stock initial	19 596
Stock final	21 182	Résultats antérieurs	4 473
		Emprunt d'équilibre	8 133
<b>Sous total</b>	<b>22 958</b>	<b>Sous total</b>	<b>32 202</b>
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>54 098</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>54 098</b>

### 4 - BUDGET ANNEXE « EAU »

Ce budget couvre le contrat unique de DSP de l'eau en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sur l'ensemble du territoire des 44 communes de l'Agglomération d'Agen.

#### BUDGET EAU (05)

Ratios en k€

(En K€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	3 248	3 032	3 386	3 277	3 565
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 221	847	889	884	1 017
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 027</b>	<b>2 185</b>	<b>2 497</b>	<b>2 393</b>	<b>2 548</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>62,4%</b>	<b>72,1%</b>	<b>73,7%</b>	<b>73,0%</b>	<b>71,5%</b>
- Frais financiers	141	154	406	485	434
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 886</b>	<b>2 031</b>	<b>2 091</b>	<b>1 908</b>	<b>2 114</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>58,1%</b>	<b>67,0%</b>	<b>61,8%</b>	<b>58,2%</b>	<b>59,3%</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>11 082</b>	<b>11 974</b>	<b>15 494</b>	<b>16 041</b>	<b>19 140</b>
VARIATION DE L'ENCOURS	-7	892	3 520	4 067	3 646
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>5,9 ans</b>	<b>5,9 ans</b>	<b>7,4 ans</b>	<b>8,4 ans</b>	<b>9,1 ans</b>

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 sont en hausse par rapport à l'exercice 2024 essentiellement en lien avec la prise en compte de l'augmentation de la masse salariale liée à un retour à la normale attendu des effectifs du service.

Les recettes, quant à elles, sont stables. Les parts revenant à l'AA sur les factures d'eau devraient être similaires à 2024, la baisse attendue des consommations globales étant compensée par l'actualisation appliquée chaque année sur les prix, le phénomène existant depuis déjà plusieurs années.

L'épargne brute reste à un bon niveau (plus de 2M€). Rapportée à un encours de dette prévisionnel de 19,1M€ (l'emprunt d'équilibre s'élevant à 3,7M€ et l'emprunt de couverture des reports s'élevant à 1M€), elle permet de garder la capacité de désendettement sous la barre des 10 ans.

En investissement, comme en 2024, ce sont les dépenses liées au renouvellement des canalisations qui représentent plus de la moitié du montant total des opérations d'investissement prévues en 2025. Ces dernières s'élèvent à 6,4M€ (reports 2024 inclus), qu'il s'agisse de renouvellement des canalisations comportant du CVM (1,6M€) ou de canalisations fuyardes impactant les rendements du réseau (1,5M€/an en moyenne). Les prévisions comportent également la poursuite du plan de renforcement des canalisations structurantes, avec la poursuite de la tranche de travaux commencée en 2024 le long de la RD 119 à Brax vers le nouveau pont de Camélat, la poursuite de la réfection de deux châteaux d'eau et le début d'un troisième dont les équipements et le génie civil sont vétustes. 2025 voit également se poursuivre la révision du schéma directeur intercommunal, à la suite du schéma départemental sur la ressource en eau potable. Ce schéma devrait fournir en fin d'année ou début 2026, un nouveau programme de travaux sur 10 ans en lien avec les nouvelles préoccupations du changement climatique et les conclusions du schéma départemental.

Opérations	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL	Opérations	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL
BRAX RENFORC CANA STRUCTURE	400 000	110 000	510 000	ST HILAIRE RENOUV LUSIGNAN GRAND	50 000	0	50 000
ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS GRES	400 000	18 272	418 272	DEVOIEMENT LIES A PC/CU	34 038	15 754	49 792
MISE EN PLACE STATIONS D'ALERTE	300 000	42 545	342 545	AUBIAC RENF RESEAU CHEMIN DE MARRON	46 000	0	46 000
PUYMIROL RENOUV NAUDOU	330 000	0	330 000	MOIRAX DEVOIEMENT RUE DE L'ECOLE	45 000	0	45 000
ASTAFFORT REHAB RESERVOIRS DU BOURG	300 000	16 403	316 403	AGEN RENOUV AEP LANNES MARBOUTIN	0	44 749	44 749
SERIGNAC REHAB RESERVOIRS	300 000	0	300 000	AGEN RENOU CANA AEP ALLEE 8 MAI 45	37 473	0	37 473
ST CAPRAIS DE LERM MOULY BELDEN CVM	0	257 559	257 559	CASTELCULIER TRVX CARREFOUR DE GAULLE	35 000	0	35 000
FOULAYRONNES EXT RTE DE RIDOUNEL	250 000	1 280	251 280	PUYMIROL DEVOIEMENT VC 8	35 000	0	35 000
CANALISATION MAILLAGE CAMELAT	250 000	0	250 000	AGEN PLACE ARMAND FALLIERES	32 527	0	32 527
LE PASSAGE RENOUV KENNEDY	0	215 936	215 936	PONT DU CASSE TENBURY WELL DEVOIEMENT CA	29 363	0	29 363
SCHEMA DIRECTEUR	0	215 500	215 500	RACCORDEMENT ELEC RESERVOIR	0	28 391	28 391
FOULAYRONNES RENOUV CAYSSAT + CVM	0	214 121	214 121	AGEN JEAN JAURES	0	27 890	27 890
ST CAPRAIS DE LERM RENFORC RUE DE L'EGLISE	0	210 000	210 000	PUYMIROL DEVOIEMENT/RENOUV	0	27 538	27 538
ESTILLAC RETAB PASSAGE SOUS A62	110 000	98 113	208 113	FOULAYRONNES RENOUV ALLEE DES FONTAINES	20 000	0	20 000
ST PIERRE DE CLAIRAC RENOUV CH PONT D LABE	175 000	0	175 000	ST ROMAIN RENOUV CANA SOUS CIMETIERE	20 000	0	20 000
BAJAMONT LESTAQUE CVM	0	172 838	172 838	STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	0	18 454	18 454
MOIRAX RTE DE LA PEYRIGNE	155 000	0	155 000	ST MARTIN DE BEAUVILLE DEVOIEMENT/RENOUV	0	15 437	15 437
MOIRAX PEYREMOUNIC CVM	150 000	0	150 000	MOE SCHEMA RESSOURCE EAU47	0	14 046	14 046
AUBIAC RENOUV HARTANES	0	141 000	141 000	CLOTURES DIVERS SITES	10 000	2 299	12 299
AGEN RENOUV CANA AEP RUE NEUVE	135 000	0	135 000	SAUVETAT DE SAVERES EXT RENF LOT COMMUNAL	0	8 900	8 900
ST PIERRE DE CLAIRAC BOULET CVM	0	129 610	129 610	PGSSE REGLEMENTAIRES	7 500	0	7 500
BOE RICOY CVM	110 000	0	110 000	STE COLOMBE RESERVOIR ET REPRISE	0	6 461	6 461
FOULAYRONNES MARMANDE CVM	0	100 000	100 000	ETUDE GC RESERVOIR DE LAMARQUE	0	5 820	5 820
CAUZAC DEVOIEMENT CHATEAU	100 000	0	100 000	ETUDES	5 000	0	5 000
AGEN RENOUV CANA JEGUN MARANS	90 000	0	90 000	SIVOZAC EXTENSION DE L'USINE	0	2 625	2 625
ASTAFFORT PROJET CENTRE BOURG	87 000	0	87 000	LAYRAC CH BOURRET DEVOIE CANA	1 600	0	1 600
DONDAS RENOUV ROUTE DU BOURG	70 000	0	70 000	SAUVAGNAS SARRAUDE CVM	0	1 550	1 550
LAFOX DEVOIEMT CANA RUE BLAIRE	55 000	0	55 000	FOULAYRONNES CVM ALL ST MARTY	0	988	988
ASTAFFORT RENOUV AV DE LA PLATEFORME	50 000	0	50 000	<b>TOTAL</b>	<b>4 225 501</b>	<b>2 164 077</b>	<b>6 389 577</b>

## 5 - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Ce budget couvre les contrats de DSP de l'assainissement en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et celui récupéré lors du transfert de compétence du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi que la part de régie conservée pour la gestion des stations d'épuration desservant moins de 2 000 habitants des territoires Ouest, Sud et Agen-Centre

### BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF (07)

Ratios en k€

(En K€)	CA 2021	CA 2022	CA2023	CA 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	4 364	4 353	4 343	4 253	4 546
- Dépenses réelles de fonctionnement	1 032	728	767	789	828
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 332</b>	<b>3 625</b>	<b>3 576</b>	<b>3 464</b>	<b>3 718</b>
<b>TAUX D'EPARGNE DE GESTION</b>	<b>76,4%</b>	<b>83,3%</b>	<b>82,3%</b>	<b>81,4%</b>	<b>81,8%</b>
- Frais financiers	318	300	421	453	380
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 014</b>	<b>3 325</b>	<b>3 155</b>	<b>3 011</b>	<b>3 338</b>
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE</b>	<b>69,1%</b>	<b>76,4%</b>	<b>72,6%</b>	<b>70,8%</b>	<b>73,4%</b>
<b>ENCOURS DE DETTE AU 31/12</b>	<b>19 577</b>	<b>17 450</b>	<b>18 975</b>	<b>17 364</b>	<b>19 138</b>
VARIATION DE L'ENCOURS	-2 162	-2 127	1 525	-1 611	1 774
<b>CAPACITE DE DESENETTEMENT</b>	<b>6,5 ans</b>	<b>5,2 ans</b>	<b>6,0 ans</b>	<b>5,8 ans</b>	<b>5,7 ans</b>

Comme pour le budget eau, les recettes liées aux facturations resteront relativement stables pour 2025, l'actualisation du prix de l'assainissement couvrant la diminution de consommation des usagers. Pour autant l'incertitude sur le montant des participations au financement de l'assainissement collectif (PFAC) envisageables entraîne une légère baisse des recettes globales de fonctionnement et de l'épargne brute qui s'établit tout de même à plus de 3,3M€. Rapportée à l'encours de dette prévisionnel qui progresse d'environ 1,8M€ (l'emprunt d'équilibre s'élevant à 3,4M€ et l'emprunt de couverture des reports s'élevant à 0,5M€), cela permet de conserver une capacité de désendettement prévisionnelle largement sous la barre des 10 ans (5,7 ans).

Le budget d'investissement 2025 s'élève à un peu plus de 6 M€ (BP + reports) et comporte de nombreuses opérations qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous avec principalement :

- la poursuite du gros chantier d'extension de la station d'épuration de l'Agropole prévu sur plusieurs exercices,
- la poursuite des travaux de mise en séparatif essentiellement sur Le Passage,
- la mise en place d'un système d'assainissement collectif dans le hameau de Lusignan Grand,
- la réfection de réseaux et de plusieurs équipements pour lutter contre les eaux claires parasites (réseaux, poste de refoulement...).

Comme pour l'eau potable, 2025 verra se poursuivre la révision du schéma directeur qui doit fournir un nouveau programme de travaux sur 10 ans et le nouveau zonage d'assainissement qui sera mis en cohérence avec le PLUi et le SCOT également en révision.

Opérations	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL	Opérations	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL
ESTILLAC TRVX STEP AGROPOLE APCP	2 000 000	0	2 000 000	BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	25 000	13 564	38 564
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	0	342 150	342 150	CAUDECOSTE RENOUEL RESEAU EU	0	36 073	36 073
LE PASSAGE MISE EN SEPARATIF RUE AMBLARD	250 000	0	250 000	ASTAFFORT CENTRE BOURG	35 000	0	35 000
MOIRAX EXT CHEMIN DE DOURDE	250 000	0	250 000	AGEN DEVOIEMENT LANGEVIN	0	26 975	26 975
ST HILAIRE NVELLE STEP LUSIGNAN GRAND	200 000	3 477	203 477	AGEN RENOUV RESEAU	0	25 101	25 101
BOE EXT RESEAU ALLEE DE RIOLS	175 000	0	175 000	ACQUISITION CAMIONNETTE	22 000	0	22 000
LAYRAC EXTENTION LABARRE	175 000	0	175 000	DIVERS POMPES	20 000	0	20 000
LAPLUME CHANGEMENT DES 2 PR	154 000	8 997	162 997	EXPLOIT TRVX REP. URGENTES	10 000	9 594	19 594
ESTILLAC RENOUV RES AGROPOLE	150 000	0	150 000	BON ENCONTRE RENOUV PR VARENNE	0	17 681	17 681
PONT DU CASSE POURSUITE RENOUV ET RST	150 000	0	150 000	LE PASSAGE MISE EN ROUTE DU BT BOUZIGUE	0	17 676	17 676
SSG:REHAB EU AV BRUILHOIS	150 000	0	150 000	TEST ETANCHEITE PASSAGE CAMERA	10 000	7 414	17 414
COLLECTIF LUSIGNAN GRAND	130 000	0	130 000	PROVISION TRVX REPARATION URGENTE	5 000	9 596	14 596
ESTILLAC : STEP AGROPOLE	0	129 437	129 437	SERIGNAC REPARATION RESEAU ECPP	0	13 706	13 706
LAPLUME:EXTENSION CLEMENETIADE	0	129 117	129 117	SAUVETAT DE SAVERES EXT RENF LOT COMMUNAL	0	13 222	13 222
BON ENCONTRE RENOUV JOLIOT CURIE	110 000	0	110 000	CHEMIN D'ACCES STEPS	10 000	0	10 000
AGEN MISE EN SEP IMP MORERE	100 000	1 313	101 313	FOULAYRONNES SEPERATIF ALLEE DES FONTAINES	10 000	0	10 000
AGEN MISE EN SEP CHANOINE MARBOUTIN	0	100 525	100 525	BRAX EXTENTION NVLE STEU	0	8 454	8 454
ASTAFFORT RENOUV RUE DE LA PLATEFORME	100 000	284	100 284	CASTELCULIER DEMENTELEMENT STEP MALEZE	0	7 258	7 258
SERIGNAC RENOUV RESO EU IMP ARTAGNAN	100 000	0	100 000	AGEN RENOUV RESEAU	0	6 745	6 745
ROQUEFORT REPRISE PR DE LA PALANQUE	90 000	0	90 000	ACQUISITION MAT INFORM ET TEL	2 500	3 183	5 683
LAPLUME:RENOUV PR ROQUEMAURE	0	89 022	89 022	LAPLUME ADAPTATION DE LA STEP	0	5 555	5 555
LE PASSAGE REFACTION KENNEDY	0	86 185	86 185	SUIV QUAL. COURS D'EAU AV TRV	4 000	1 109	5 109
AMO METHANISATION	75 000	0	75 000	ACQUISITION LOGICIEL GMAO	0	4 310	4 310
COLAYRAC RENOUV AV DE LA LIBERATION	60 000	0	60 000	ST HILAIRE EFFONDREMENT PR PEA	0	4 220	4 220
AGEN JEAN JAURES	0	59 126	59 126	EXPLOIT TRVX DIVERS PR SECURISATION	4 000	80	4 080
SAUVAGNAS: REFECTION STEP	0	55 252	55 252	TVX DIVERS AMENAGEMENT	4 000	0	4 000
SECURISATION DES PR DE LA DSP	50 000	0	50 000	EXPLOIT PETIT MATERIEL	2 000	0	2 000
CAUDECOSTE EXTENSION LAS BECHES	45 000	0	45 000	ACQUISITION TERRAIN ACCES	1 000	0	1 000
ACQUISITION DE BENNES	45 000	0	45 000	MOIRAX REFECTION CLARIFICATEUR	0	98	98
EXPLOI CREAT CHASSE ENTRE STEP	0	42 218	42 218	<b>TOTAL</b>	<b>4 723 500</b>	<b>1 278 717</b>	<b>6 002 217</b>

## 6 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (08) en K€

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
CONTROLES PERIODIQUES	3	0	3	55	233
REMUNERATION PERSONNEL	48	70	69	70	83
FRAIS DIVERS	4	6	5	6	12
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>76</b>	<b>77</b>	<b>131</b>	<b>328</b>

RESULTATS ANTERIEURS					616
REDEVANCES	147	143	123	106	160
ENQUETES VENTES	19	23	23	31	10
<b>TOTAL</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>146</b>	<b>137</b>	<b>786</b>
<i>Recettes -Dépenses</i>	111	90	69	6	458

Le budget SPANC est géré en régie pour les 44 communes de l'Agglomération d'Agen depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif ainsi que le conseil aux usagers pour des installations nouvelles ou des réhabilitations.

En 2025, les recettes prévisionnelles de l'exercice sont inférieures aux dépenses prévisionnelles du fait des frais liés au nouveau marché de contrôle de bon fonctionnement (233k€ de dépenses). Avec la reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur (616k€), ce budget se trouve finalement largement excédentaire, ce qui permet de ne pas augmenter la redevance semestrielle pour les usagers.

## **7 - BUDGET ANNEXE « PRESTATIONS DE VOIRIE »**

Le CGCT impose aux EPCI qui effectuent des prestations pour le compte des communes membres sur des compétences communales la création d'un budget annexe de type M4.

L'Agglomération intervient pour le compte des communes qui le souhaitent sur l'entretien des voiries communales au travers de conventions de prestation de services.

Les dépenses sont imputées au budget principal (personnel, matériel, fournitures) et refacturées au budget annexe « prestations de voirie » au travers d'un mouvement inter budget. La recette versée par les communes pour ces prestations est comptabilisée sur le budget annexe.

Ce budget comporte donc une recette et une dépense de fonctionnement d'un montant équivalent soit 600k€ estimés pour 2025. Le recours à ce budget est en hausse depuis 2022 du fait de la révision statutaire relative à la compétence voirie et la rétrocession d'un certain nombre de voies aux communes membres qui continuent tout de même d'avoir recours aux services de l'Agglomération pour entretenir ces voies.

<i>BP 2025 (en K€)</i>	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Recettes de fonctionnement					
Prestations d'entretien des voiries communales	118	330	608	680	600
Dépenses de fonctionnement					
Remboursement de frais au budget principal	118	330	608	680	600

## **8- BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL »**

Le budget annexe relatif à la gestion du marché d'intérêt national (MIN) a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la dissolution du Syndicat mixte, après le retrait du Département.

En section de fonctionnement, au-delà des crédits inscrits pour honorer les taxes foncières des locaux dont l'Agglomération est propriétaire (324k€), sont inscrits 7,5k€ de crédits pour participer à la création de la signalétique extérieure du MIN, en lien avec la nouvelle charte graphique « MIN AGEN GARONNE ». Les autres dépenses recouvrent l'assurance dommage aux biens, les frais financiers et la dotation aux amortissements.

Ces dépenses sont couvertes en partie par la redevance perçue pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur certaines toitures du MIN (31,5k€), mais surtout par une subvention d'équilibre du budget principal prévisionnelle. Dans le cadre du plan d'économies et d'une réflexion sur la rationalisation de la gestion de ce site, il a été décidé de mettre à contribution la SOLOGEMIN, exploitant qui perçoit les redevances locatives des entreprises installées sur le site en lui demandant le remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (usuellement refacturée par les propriétaires aux locataires) et de l'assurance des bâtiments. Ainsi, la subvention d'équilibre du budget principal peut être ramenée à un peu moins de 400k€ contre 569k€ versés en 2024.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>
SIGNALETIQUE	7 500,00
TAXES FONCIERES	323 505,00
ASSURANCE DAB MIN	67 774,61
AUTRES	1 010,00
INTERETS EMPRUNTS	96 888,31
AMORTISSEMENTS	20 298,71
VIREMENT	98 637,11
<b>TOTAL</b>	<b>615 413,74</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BP 2025</b>
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	73 721,05
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	31 500,00
REMBOURSEMENT TEOM SOLOGEMIN	43 000,00
REMB ASSURANCES SOLOGEMIN	67 774,61
SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	399 408,08
AUTRES	10,00
<b>TOTAL</b>	<b>615 413,74</b>

Sur ce budget, les investissements ont été consacrés, en 2023 et 2024, au projet de modernisation du Marché au Carreau. Le nouveau Carreau ayant été inauguré, il ne reste que quelques factures de travaux à solder et le financement du FEDER à percevoir. Ainsi, le programme d'investissement sera plus léger sur 2025. Il portera sur :

- une étude photovoltaïque dont l'objectif est, d'une part, de permettre à la SOLOGEMIN de réduire sa facture d'électricité grâce à l'autoconsommation, et d'autre part, de trouver le montage technique et juridique permettant à l'Agglomération de percevoir des recettes et/ou de financer la réhabilitation des toitures vétustes des bâtiments (25k€),
- les études de Moe/conception pour la requalification du bâtiment A, siège de la SOLOGEMIN (88k€),
- les travaux d'urgence de réfection du réseau pluvial : 30k€ d'études et 128k€ de travaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL
RESULTAT INVESTISSEMENT REPORTE	263 060,91	0,00	263 060,91
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	127 461,20	0,00	127 461,20
ETUDE PHOTOVOLTAIQUE	25 000,00	0,00	25 000,00
REQUALIFICATION BATIMENT A	88 000,00	0,00	88 000,00
ETUDE EP MOE BE DIAG GEOMETRE	15 000,00	15 000,00	30 000,00
AMO SOLOGEMIN PROJET CARREAU	2 000,00	1 340,65	3 340,65
DIAG TOITURE/TRAVAUX TOITURES	0,00	1 160,00	1 160,00
TVX PROJET CARREAU	22 000,00	19 631,48	41 631,48
REFECTION VOIRIE SUITE DIAG EP	120 000,00	7 827,92	127 827,92
CONVENTION DE MANDAT TVX SOLOG	0,00	504,42	504,42
OPRERATIONS D'ORDRE	64 625,00	0,00	64 625,00
<b>TOTAL</b>	<b>727 147,11</b>	<b>45 464,47</b>	<b>772 611,58</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	REPORTS 2024	TOTAL
RESERVES	8 525,38	0,00	8 525,38
SUBV LEADER PAYS AGENAIS	0,00	300 000,00	300 000,00
EMPRUNT EQUILIBRE	267 265,63	0,00	267 265,63
REVISION NEGATIVE ISOTHERMI	13 259,75	0,00	13 259,75
OPRERATIONS D'ORDRE	183 560,82	0,00	183 560,82
<b>TOTAL</b>	<b>472 611,58</b>	<b>300 000,00</b>	<b>772 611,58</b>

Il ressort de ces prévisions la nécessité d'inscrire un emprunt d'équilibre prévisionnel de 267k€. Si cet emprunt devait être effectivement réalisé, cela porterait l'encours de dette de ce budget à 3 107k€.

**Vu** l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du référentiel budgétaire et comptable M57,

**Vu** l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « *Finances* » informée en date du 25 mars 2025,

Le Bureau communautaire consulté en date du 3 avril 2025.

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[78 POUR]

[4 ABSTENTIONS : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT et Mme LASMAK]

**DECIDE**



**1°/ D'APPROUVER** l'équilibre général des Budgets Primitifs 2025 des budgets annexes suivants :

- Budget des zones d'activités économiques (B03)
- Budget Eau (B05)
- Budget Assainissement (B07)
- Budget Assainissement Non Collectif (SPANC – B08)
- Budget transports urbains (B09)
- Budget prestations de voirie (B10)
- Budget Technopole Agen Garonne (B11)
- Budget MIN (B15)

**2°/ D'AUTORISER Monsieur** le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs

Le Président  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités  
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 11 / 04 / 2025

Publication le 11 / 04 / 2025

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme,**

**Le Président**

Handwritten signature of Jean DIONIS du SEJOUR over a logo for 'AGGLOMERATION AGEN'.

**Jean DIONIS du SEJOUR**

**Le Secrétaire de séance**

Handwritten signature of Thomas ZAMBONI over a logo for 'AGGLOMERATION AGEN'.

**Thomas ZAMBONI**



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

**OBJET :** DCA\_028/2025\_BUDGET PRIMITIF 2025 – VOTE PAR CHAPITRE – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de délégués en exercice : 85

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES

Présents : 69

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 16

MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, M. DUPONT, M. AMELING, MME VEYRET, MME BARAILLES, M. DELBREL, M. ROUX, M. PONSOLLE, M. ALEXIS, M. PROUZET ET M. VALETTE.

Pouvoirs : 14

MME LAUZZANA A MME IACHEMET  
M. KLAJMAN A M. SI TAYEB  
MME HECQUEFEUILLE A MME FRANCOIS  
MME MAIOROFF A M. FELLAH  
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. DUPONT A M. BRUNEAU  
M. AMELING A MME LAMY  
MME VEYRET A M. OLIVIER  
MME BARAILLES A M. MEYNARD  
M. DELBREL A M. GILLY  
M. ROUX A M. LE BOT  
M. ALEXIS A M. BENAZET  
M. PROUZET A M. TOVO  
M. VALETTE A M. BUISSON

Secrétaire de séance :

M. ZAMBONI

Date de communication du rapport :

VENDREDI 28 MARS 2025

Date de la convocation dématérialisée :

VENDREDI 4 AVRIL 2025

### Expose :

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables au budget principal de l'Agglomération d'Agen (M57 pour le budget principal), vous avez décidé de voter ce budget par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2025.

**BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2025**

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 879 527,70	21 879 527,70
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 185 270,92	45 185 270,92
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 042 180,00	12 042 180,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 747 177,01	10 747 177,01
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 965 000,00	5 965 000,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 795 861,97	9 795 861,97
66 CHARGES FINANCIERES	2 960 003,91	2 960 003,91
67 CHARGES SPECIFIQUES	31 400,00	31 400,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	112 018,40	112 018,40
Somme:	<b>108 718 439,91</b>	<b>108 718 439,91</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	2 477 577,03	2 477 577,03
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	278 586,04	278 586,04
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 106 431,36	31 106 431,36
73 IMPOTS ET TAXES	24 336 432,00	24 336 432,00
731 FISCALITE LOCALE	34 260 676,00	34 260 676,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	15 767 722,55	15 767 722,55
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	476 280,93	476 280,93
76 PRODUITS FINANCIERS	2 630,00	2 630,00
Somme:	<b>108 718 439,91</b>	<b>108 718 439,91</b>

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre	BP 2025	RP 2024	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 972 750,28	0,00	12 972 750,28
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	18,47	0,00	18,47
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	39 000,00	0,00	39 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	10 019 781,17	0,00	10 019 781,17
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 450 989,00	0,00	2 450 989,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 115 057,00	1 673 340,22	13 788 397,22
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 481 928,25	1 473 264,28	12 955 192,53
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	14 082 391,84	3 891 678,74	17 974 070,58
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	40 641,00	1 320 801,96	1 361 442,96
458143 OPERATIONS SOUS MANDAT PUP TOMBACCO	0,00	11 427,12	11 427,12
Somme:	<b>65 502 557,01</b>	<b>8 370 512,32</b>	<b>73 873 069,33</b>

**RECETTES**

Chapitre	BP 2025	RP 2024	Propositions du PRESIDENT
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 747 177,01	0,00	10 747 177,01
024 PRODUITS DES CESSIONS	74 182,70	0,00	74 182,70
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 965 000,00	0,00	5 965 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	14 593 749,66	0,00	14 593 749,66
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 655 338,92	9 732 996,96	12 388 335,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 798 996,60	2 000 000,00	26 798 996,60
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	865 072,00	0,00	865 072,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 726,50	0,00	107 726,50
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 313,00	0,00	16 313,00
458232 OPERATIONS SOUS MANDAT DIAGNOSTIQUE BASSINS VERSANTS	0,00	5 088,86	5 088,86
458243 OPERATIONS SOUS MANDAT PUP TOMBACCO	0,00	11 427,12	11 427,12
Somme:	<b>62 123 556,39</b>	<b>11 749 512,94</b>	<b>73 873 069,33</b>

**Vu** l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du référentiel budgétaire et comptable M57,

**Vu** le rapport de présentation de l'équilibre général du budget principal au budget primitif 2025,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative au passage à la nomenclature comptable M57,

**Vu** l'instruction comptable M57,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « *Finances* » informée en date du 25 mars 2025,

Le Bureau communautaire consulté en date du 3 avril 2025.

### **LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[78 POUR]

[5 ABSTENTIONS : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT, M. LAFUENTE et Mme LASMAK]

### **DÉCIDE**

**1°/ D'APPROUVER** la présentation par chapitre du budget primitif 2025 pour le budget principal (B01)

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ce budget primitif, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021)

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 11 / 04 / 2025

Publication le 11 / 04 / 2025

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président**

The image shows a handwritten signature in black ink over a grey stamp. The stamp contains the text 'AGGLOMERATION AGEN' and a stylized logo of the agglomeration.

**Jean DIONIS du SEJOUR**

**Le Secrétaire de séance**

The image shows a handwritten signature in black ink over a grey stamp. The stamp contains the text 'AGGLOMERATION AGEN' and a stylized logo of the agglomeration.

**Thomas ZAMBONI**



## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

**OBJET :** **DCA\_029/2025\_BUDGETS PRIMITIFS 2025 – VOTE PAR CHAPITRE – BUDGETS ANNEXES**

Nombre de délégués  
en exercice : **85**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 69

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENALET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRISE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 16

MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, M. DUPONT, M. AMELING, MME VEYRET, MME BARAILLES, M. DELBREL, M. ROUX, M. PONSOLLE, M. ALEXIS, M. PROUZET ET M. VALETTE.

Pouvoirs : 14

MME LAUZZANA A MME IACHEMET  
M. KLAJMAN A M. SI TAYEB  
MME HECQUEFEUILLE A MME FRANCOIS  
MME MAIOROFF A M. FELLAH  
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. DUPONT A M. BRUNEAU  
M. AMELING A MME LAMY  
MME VEYRET A M. OLIVIER  
MME BARAILLES A M. MEYNARD  
M. DELBREL A M. GILLY  
M. ROUX A M. LE BOT  
M. ALEXIS A M. BENALET  
M. PROUZET A M. TOVO  
M. VALETTE A M. BUISSON

Secrétaire de séance :

M. ZAMBONI

Date de communication  
du rapport :

VENDREDI 28 MARS 2025

Date de la convocation  
dématérialisée :

VENDREDI 4 AVRIL 2025

**Expose :**

Par délibération du Conseil communautaire et en vertu des modalités d'application des instructions comptables applicables à chaque budget (M57 pour le budget des zones d'aménagement économiques, celui de la Technopole Agen Garonne et le budget MIN, M49

pour les budgets eau, assainissement et SPANC, M43 pour le budget transports urbains et M4 pour le budget prestations d'entretien voirie), vous avez décidé de voter chacun de ces budgets par chapitre.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2025 par chapitre pour chacun des budgets précités.

**BUDGET ANNEXE ZAE (B03) PAR CHAPITRE BP 2025**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	196 524,95	196 524,95
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 758 953,73	5 758 953,73
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	44 954,50	44 954,50
66 CHARGES FINANCIERES	44 954,50	44 954,50
Somme:	<b>6 045 387,68</b>	<b>6 045 387,68</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	17 695,65	17 695,65
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 212 538,00	1 212 538,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 786 127,18	4 786 127,18
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	44 954,50	44 954,50
Somme:	<b>6 061 315,33</b>	<b>6 061 315,33</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 867 591,58	2 867 591,58
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	4 786 127,18	4 786 127,18
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	200 000,00	200 000,00
Somme:	<b>7 853 718,76</b>	<b>7 853 718,76</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	5 758 953,73	5 758 953,73
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 094 765,03	2 094 765,03
Somme:	<b>7 853 718,76</b>	<b>7 853 718,76</b>



**BUDGET EAU (B05) PAR CHAPITRE BP 2025****FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 622,00	72 622,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	890 000,00	890 000,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 000,00	8 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 487 817,04	1 487 817,04
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	739 617,94	739 617,94
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 180,00	22 180,00
66 CHARGES FINANCIERES	434 262,73	434 262,73
67 CHARGES SPECIFIQUES	24 451,00	24 451,00
Somme:	<b>3 678 950,71</b>	<b>3 678 950,71</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	376 838,06	376 838,06
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	113 482,65	113 482,65
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	3 095 630,00	3 095 630,00
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	93 000,00	93 000,00
Somme:	<b>3 678 950,71</b>	<b>3 678 950,71</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RP 2024</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	1 058 490,17	0,00	1 058 490,17
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	113 482,65	0,00	113 482,65
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	50 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 626 500,00	12 500,00	1 639 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 500,00	235 366,22	247 866,22
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00	2 298,78	12 298,78
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 203 000,54	1 926 411,90	6 129 412,44
Somme:	<b>7 073 973,36</b>	<b>2 176 576,90</b>	<b>9 250 550,26</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RP 2024</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 487 817,04	0,00	1 487 817,04
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	739 617,94	0,00	739 617,94
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	50 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 392 668,97	0,00	1 392 668,97
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	842 398,10	842 398,10
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 738 048,21	1 000 000,00	4 738 048,21
Somme:	<b>7 408 152,16</b>	<b>1 842 398,10</b>	<b>9 250 550,26</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT (B07) PAR CHAPITRE BP 2025**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	259 914,00	259 914,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	504 529,00	504 529,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000,00	5 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 497 329,87	1 497 329,87
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 185 753,02	2 185 753,02
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 250,00	18 250,00
66 CHARGES FINANCIERES	379 571,20	379 571,20
67 CHARGES SPECIFIQUES	40 396,00	40 396,00
Somme:	<b>4 890 743,09</b>	<b>4 890 743,09</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	295 796,51	295 796,51
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	344 539,15	344 539,15
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 027 338,00	4 027 338,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	71 000,00	71 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	120 000,00	120 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	32 069,43	32 069,43
Somme:	<b>4 890 743,09</b>	<b>4 890 743,09</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RP 2024</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
001 SOLDE D EXECUTION SECTION D INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	344 539,15	0,00	344 539,15
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	250 000,00	0,00	250 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 122 544,77	0,00	2 122 544,77
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79 000,00	347 569,48	426 569,48
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	397 500,00	59 062,68	456 562,68
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 247 000,00	872 085,09	5 119 085,09
Somme:	<b>7 440 583,92</b>	<b>1 278 717,25</b>	<b>8 719 301,17</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RP 2024</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION	423 739,36	0	423 739,36
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 497 329,87	0,00	1 497 329,87
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 185 753,02	0,00	2 185 753,02
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	250 000,00	0,00	250 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	222 627,89	0,00	222 627,89
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	77 183,00	132 350,00	209 533,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 397 424,63	500 000,00	3 897 424,63
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	32 893,40	0,00	32 893,40
Somme:	<b>8 086 951,17</b>	<b>632 350,00</b>	<b>8 719 301,17</b>

**BUDGET SPANC (B08) PAR CHAPITRE BP 2023**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 405,00	243 405,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	83 476,00	83 476,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 372,84	14 372,84
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	550,00	550,00
68 PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES	52,85	52,85
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00
Somme:	<b>341 956,69</b>	<b>341 956,69</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	616 461,11	616 461,11
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE	169 794,00	169 794,00
Somme:	<b>786 255,11</b>	<b>786 255,11</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

DEPENSES			
Chapitre	BP 2025	RP 2024	Propositions du PRESIDENT
21 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 500,00	0,00	27 500,00
Somme:	27 500,00	0,00	27 500,00

RECETTES			
Chapitre	BP 2025	RP 2024	Propositions du PRESIDENT
001 SOLDE D EXECUTION	13 127,16	0,00	13 127,16
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	14 372,84	0,00	14 372,84
Somme:	27 500,00	0,00	27 500,00

<b>BUDGET TRANSPORT (B09) PAR CHAPITRE BP 2025</b>
--

<b>FONCTIONNEMENT</b>
-----------------------

DEPENSES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	965 750,00	965 750,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 500,00	290 500,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	500,00	500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 367 957,47	9 367 957,47
66 CHARGES FINANCIERES	6 314,73	6 314,73
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50,00	50,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	132,00	132,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	77 569,96	77 569,96
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	269 333,81	269 333,81
Somme:	<b>10 978 107,97</b>	<b>10 978 107,97</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	790 985,84	790 985,84
73 IMPOTS ET TAXES	8 144 000,00	8 144 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 964 440,04	1 964 440,04
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	784 010,00	784 010,00
Somme:	<b>11 683 435,88</b>	<b>11 683 435,88</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RP 2024</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
013 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	85 000,00	0,00	85 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	73 333,32	0,00	73 333,32
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 000,00	46 927,00	153 927,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	775 828,45	42 292,43	818 120,88
458110 OPERATIONS SOUS MANDAT BRAX	0,00	18 021,67	18 021,67
458111 OPERATIONS SOUS MANDAT ROQUEFORT	0,00	24 227,60	24 227,60
Somme:	<b>1 041 161,77</b>	<b>131 468,70</b>	<b>1 172 630,47</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>RP 2024</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	801 103,08	0,00	801 103,08
021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	77 569,96	0,00	77 569,96
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	269 333,81	0,00	269 333,81
458211 OPERATIONS SOUS MANDAT ROQUEFORT	0,00	24 623,62	24 623,62
Somme:	<b>1 148 006,85</b>	<b>24 623,62</b>	<b>1 172 630,47</b>

**BUDGET PRESTATIONS VOIRIE (B10) PAR CHAPITRE BP 2025**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	600 000,00	600 000,00
Somme:	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	600 000,00	600 000,00
Somme:	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>

**BUDGET ANNEXE TAG (B11) PAR CHAPITRE BP 2025**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
002 EXEDENT OU DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 316 589,87	7 316 589,87
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 053 492,87	3 053 492,87
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 595 636,88	19 595 636,88
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	586 799,57	586 799,57
66 CHARGES FINANCIERES	586 799,57	586 799,57
Somme:	<b>31 139 318,76</b>	<b>31 139 318,76</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	46 000,00	46 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	21 182 181,44	21 182 181,44
043 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	586 799,57	586 799,57
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	81 000,00	81 000,00
Somme:	<b>21 895 981,01</b>	<b>21 895 981,01</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	21 182 181,44	21 182 181,44
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 776 286,35	1 776 286,35
Somme:	<b>22 958 467,79</b>	<b>22 958 467,79</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Propositions du PRESIDENT</b>
001 SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION	4 472 941,61	4 472 941,61
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	19 595 636,88	19 595 636,88
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 133 237,05	8 133 237,05
Somme:	<b>32 201 815,54</b>	<b>32 201 815,54</b>

**BUDGET MIN (B15) PAR CHAPITRE BP 2025**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	399 779,61	399 779,61
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	98 637,11	98 637,11
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 298,71	20 298,71
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	10,00	10,00
66 CHARGES FINANCIERES	96 688,31	96 688,31
Somme:	<b>615 413,74</b>	<b>615 413,74</b>

RECETTES		
Chapitre	BP 2025	Propositions du PRESIDENT
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	73 721,05	73 721,05
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	142 274,61	142 274,61
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	399 418,08	399 418,08
Somme:	<b>615 413,74</b>	<b>615 413,74</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			
Chapitre	BP 2025	RP 2024	Propositions du PRESIDENT
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	263 060,91	0,00	263 060,91
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	64 625,00	0,00	64 625,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	127 461,20	0,00	127 461,20
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 000,00	15 000,00	143 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	144 000,00	29 960,05	173 960,05
458101 OPERATIONS SOUS MANDAT SOLOGEMIN	0,00	504,42	504,42
Somme:	<b>727 147,11</b>	<b>45 464,47</b>	<b>772 611,58</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2025	RP 2024	Propositions du PRESIDENT
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	20 298,71	0,00	20 298,71
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	64 625,00	0,00	64 625,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	98 637,11	0,00	98 637,11
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	8 525,38	0,00	8 525,38
13 SUBVENTION D INVESTISSEMENT	0,00	300 000,00	300 000,00
16 EMPRUNT ET DETTE ASSIMILEE	267 265,63	0,00	267 265,63
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	13 259,75	0,00	13 259,75
Somme:	<b>472 611,58</b>	<b>300 000,00</b>	<b>772 611,58</b>

**Vu** l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du référentiel budgétaire et comptable M57,

**Vu** le rapport de présentation de l'équilibre général des budgets primitifs 2024 sur les budgets annexes,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2021 relative au passage à la nomenclature comptable M57,

**Vu** les instructions comptables M57, M49, M43 et M4,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « *Finances* » informée en date du 25 mars 2025,

Le Bureau communautaire consulté en date du 3 avril 2025.

### **LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

après en avoir délibéré à la majorité des votants

[79 POUR]

[4 ABSTENTIONS : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT et Mme LASMAK]

### **DECIDE**

**1°/ D'APPROUVER** la présentation par chapitre du budget primitif 2025 pour les 8 budgets annexes suivants :

- budget annexe des zones d'activité économique (B03),
- budget annexe Eau (B05),
- budget annexe Assainissement (B07),
- budget annexe du service public d'assainissement non collectif (B08),
- budget annexe transports (B09),
- budget annexe prestations de voirie (B10),
- budget annexe Technopole Agen Garonne (B11),
- budget annexe MIN (B15).

**2°/ D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tout acte en exécution de ces budgets primitifs, et notamment de procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement de la section, hors dépenses de personnel, comme l'autorise l'instruction comptable M57 (cf délibération du Conseil d'Agglomération du 8 juillet 2021)

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 11 / 04 / 2025

Publication le 11 / 04 / 2025

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme,**

**Le Président**



**Jean DIONIS du SEJOUR**

**Le Secrétaire de séance**



**Thomas ZAMBONI**





## DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025

**OBJET :** **DCA\_030/2025\_BUDGET PRIMITIF 2025 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ**

Nombre de délégués  
en exercice : **85**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DIX AVRIL A 18H00  
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN DIONIS DU SEJOUR, A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 69

M. DIONIS DU SEJOUR, MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KHERKHACH, M. ZAMBONI, MME IACHEMET, MME DEJEAN-SIMONITI, M. N'KOLLO, MME FRANCOIS, M. DUGAY, MME FLORENTINY, M. LAFFORE, M. SI TAYEB, M. GESLOT, MME LASMAK, M. BRUNEAU, MME DELCROS, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, M. PANTEIX, MME LAMY, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, M. DUBOS, MME COMBA, M. OLIVIER, M. PILLIAUDIN, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, MME MEYNARD, M. RIERA, M. DE SERMET, MME THEPAUT, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. BOT (SUPPLEANT DE MME COULONGES), M. DAILLEDOUZE, M. LE BOT, M. GRIMA, M. GUATTA, M. BERTHOUMIEUX, M. GILLY, MME SALLES, M. BENALET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRISE, M. TANDONNET, M. DURRUTY, MME MELLAC (SUPPLEANTE DE M. FOURNIER), MME GENOVESIO, M. MAURIN, M. MALCAYRAN, M. ROBERT, M. SOFYS, M. TOVO, M. SANCHEZ, M. DOUMERGUE, MME MILANI, MME LABOURNERIE, M. LABORIE, M. DREUIL ET M. DELPECH.

Absents : 16

MME LAUZZANA, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, M. BENATTI, MME MAIOROFF, MME GROLLEAU-BONFANTI, M. DUPONT, M. AMELING, MME VEYRET, MME BARAILLES, M. DELBREL, M. ROUX, M. PONSOLLE, M. ALEXIS, M. PROUZET ET M. VALETTE.

Pouvoirs : 14

MME LAUZZANA A MME IACHEMET  
M. KLAJMAN A M. SI TAYEB  
MME HECQUEFEUILLE A MME FRANCOIS  
MME MAIOROFF A M. FELLAH  
MME GROLLEAU-BONFANTI A MME BRANDOLIN-ROBERT  
M. DUPONT A M. BRUNEAU  
M. AMELING A MME LAMY  
MME VEYRET A M. OLIVIER  
MME BARAILLES A M. MEYNARD  
M. DELBREL A M. GILLY  
M. ROUX A M. LE BOT  
M. ALEXIS A M. BENALET  
M. PROUZET A M. TOVO  
M. VALETTE A M. BUISSON

Secrétaire de séance :

M. ZAMBONI

Date de communication  
du rapport :

VENDREDI 28 MARS 2025

Date de la convocation  
dématérialisée :

VENDREDI 4 AVRIL 2025

**Expose :**

L'équilibre général du Budget Primitif 2025 qui vous a été présenté dans le rapport précédent a été construit à taux constants pour 2025 et tient compte des bases fiscales prévisionnelles notifiées dans l'état fiscal 1259 mis à disposition le 18 mars dernier.

La décision d'instaurer une taxe dédiée au financement des dépenses en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI), présentée dans un rapport spécifique, ne s'appliquera qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Au niveau de la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'Agglomération d'Agen applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, date de la fusion avec l'ex-Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS), un taux moyen pondéré. Ce taux moyen pondéré est le résultat de la moyenne pondérée entre l'ancien taux de l'Agglomération d'Agen (28,80%) et l'ancien taux de la CCPAPS (9,78%), soit 28,72%. Néanmoins, en vertu du mécanisme d'intégration fiscale progressive, un dispositif de lissage permettra d'atteindre progressivement ce taux sur toutes les communes membres 4 ans après la fusion.

Au niveau de la taxe foncière, le choix a été fait d'appliquer en 2022 les anciens taux de l'Agglomération d'Agen :

- 1% pour la taxe sur le foncier bâti,
- 4,12% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Ces taux n'ont pas été modifiés depuis et sont maintenus au même niveau pour 2025.

En revanche, du fait de la réforme fiscale ayant conduit à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est demeuré figé, en 2022, au niveau précédemment acquis, à savoir 9,70% sur le périmètre de l'ancienne Agglomération d'Agen et 9,02% sur le périmètre de l'ancienne CCPAPS.

En 2023, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a dû être fixé au niveau du taux moyen pondéré soit 9,59%. Il est proposé de maintenir ce taux pour 2025.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, depuis 2023, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est harmonisé à hauteur de 11% sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération. Bien qu'insuffisant pour couvrir la totalité des dépenses liées à la mise en œuvre de la « révolution des poubelles », ce taux sera maintenu en 2025 car l'objectif de cette « révolution » est justement de parvenir, in fine, à une réduction des coûts (*via notamment une réduction des tonnages de déchets incinérés*) permettant de ne pas augmenter la fiscalité finançant ce service public.

Enfin, le coefficient multiplicateur de TASCOM a été fixé à son niveau maximum en 2023 et sera maintenu à ce niveau en 2025, soit 1,20.

**Vu** l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et du référentiel budgétaire et comptable M57,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.5211-10,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment, les articles 1379-0-bis III.1 2°, 1609 nonies C, 1636 B sexies, 1638-0-bis-III et 1639 A,

**Vu** les septième et huitième alinéas du 1.2.4.1 de l'article 77 de la loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010,

**Vu** la délibération n°DCA\_002/2022 du Conseil de l'Agglomération d'Agen, en date du 20 janvier 2022, actant de la mise en œuvre de la visio-conférence et du vote électronique lors de nos instances communautaires,

La commission « *Finances* » informée en date du 25 mars 2025,

Le Bureau communautaire consulté en date du 3 avril 2025.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
après en avoir délibéré à la majorité des votants  
[79 POUR]

[4 ABSTENTIONS : M. BRUNEAU, Mme DELCROS, M. DUPONT et Mme LASMAK]

**DECIDE**

**1°/ DE FIXER**, pour 2025, les taux suivants :

- CFE : 28,72%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9,59%
- Taxe sur le foncier bâti : 1,00%
- Taxe sur le foncier non bâti : 4,12%
- TEOM : taux unique de 11,00% sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération d'Agen (44 communes)

**2°/ DE FIXER**, pour 2025, un coefficient multiplicateur de TASCOM unique à 1,20 pour l'ensemble du territoire.

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de  
Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités  
de publication et de transmission en Préfecture

Télétransmission le 11 / 04 / 2025

Publication le 11 / 04 / 2025

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme,**

**Le Président**

The image shows a handwritten signature in black ink over a grey rectangular stamp. The stamp contains the text 'AGGLOMERATION AGEN' and a stylized logo of the Agglomération d'Agen.

**Jean DIONIS du SEJOUR**

**Le Secrétaire de séance**

The image shows a handwritten signature in black ink over a grey rectangular stamp. The stamp contains the text 'AGGLOMERATION AGEN' and a stylized logo of the Agglomération d'Agen.

**Thomas ZAMBONI**